



## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**2010 / 2011**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Rapport du Directoire à l'assemblée générale du 28 mars 2012.....</b>	<b>4</b>
1.1.	L'activité .....	4
1.2.	Les résultats .....	14
1.3.	Le capital de la société.....	15
1.4.	Les mandataires .....	19
1.5.	Les commissaires aux comptes.....	22
1.6.	Les salariés .....	24
1.7.	Les conventions réglementées .....	24
1.8.	Mise en harmonie des statuts proposée à L'assemblée générale du 28 mars 2011.....	24
1.9.	Conclusion.....	25
<b>2.</b>	<b>Assemblée Générale du 28 mars 2012.....</b>	<b>33</b>
2.1.	Observations du Conseil de Surveillance sur l'exercice clos au 30 septembre 2011 .....	33
2.2.	Rapport du Président du Conseil de surveillance.....	34
2.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	44
2.4.	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012.....	46
2.5.	Projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012.....	46
<b>3.</b>	<b>Les comptes consolidés.....</b>	<b>50</b>
3.1.	Comptes de résultat consolidés comparés.....	50
3.2.	Bilans consolidés comparés .....	51
3.3.	Tableaux de flux de trésorerie .....	53
3.4.	Tableau de variation des capitaux propres.....	54
3.5.	Notes annexes aux comptes consolidés .....	55
<b>4.</b>	<b>Comptes d'ENCRES DUBUIT Sa.....</b>	<b>83</b>
4.1.	Les états financiers .....	83
4.2.	Annexes comptes sociaux.....	88
<b>5.</b>	<b>Gouvernement d'entreprises et informations complémentaires.....</b>	<b>108</b>
5.1.	Renseignements à caractère général concernant la société .....	108
5.2.	Droits et obligations des actionnaires.....	108
5.3.	Directoire et Conseil de Surveillance.....	110
5.4.	Renseignements concernant le capital.....	113
5.5.	Organe de contrôle .....	114

5.6.	Evolution du titre ENCREs DUBUIT .....	115
5.7.	Politique de rémunération des salariés .....	115
5.8.	Descriptif du programme de rachat d'Actions au 31 décembre 2011 .....	116
5.9.	Document d'informations annuel sur la période du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2012.....	118
<b>6.</b>	<b>Rapports et attestations.....</b>	<b>119</b>
6.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	119
6.2.	Rapport sur les comptes consolidés .....	120
6.3.	Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.....	122
6.4.	Attestation du Responsable du rapport financier annuel .....	126

## **1. RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2012**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes modes d'évaluation que l'exercice précédent. Les règles et méthodes comptables sont présentées au point 3 de l'annexe des comptes consolidés et au point 2.2 de l'annexe des comptes sociaux.

### **1.1. L'activité**

#### **A / L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé**

Le Groupe dont nous décrivons l'activité comprend les sociétés Encres DUBUIT SA, SCREEN MESH, TINTAS DUBUIT, DUBUIT PAINT, DUBUIT Digital, DUBUIT Amazonas, DUBUIT Canada, QUEBEC INC, Encres DUBUIT SHANGHAI, DUBUIT BENELUX, PUBLIVENOR, ALL INKS, DUBUIT Shanghai Co et DUBUIT OF AMERICA.

Les comptes consolidés de notre groupe arrêtés au 30 septembre 2011 font apparaître un chiffre d'affaires de 32,664 millions d'euros et une perte nette de l'ensemble consolidé de 339 887 contre un bénéfice de 487 676 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

#### **Analyse de l'activité par zones géographiques**

Le Groupe a réalisé en 2010/2011 un chiffre d'affaires de 32,7 millions d'euros contre 30,2 millions d'euros sur la période précédente, soit une hausse de 8 %.

A taux de change et périmètre constants (chiffre d'affaires retraité de l'acquisition de Dubuit of America au 1<sup>er</sup> octobre 2011) le chiffre d'affaires affiche une hausse de 5,4%.

Le chiffre des ventes entre les différentes zones géographiques de commercialisation se répartit ainsi :

En M€	Au 30/09/11	En % du CA	Au 30/09/10	En % du CA	Variations
<b>Amérique du Sud</b>	11,9	36,5%	11,2	37,3%	+ 6%
<b>France</b>	<b>7,8</b>	<b>23,8%</b>	<b>7,6</b>	<b>25,3%</b>	<b>+1,9%</b>
<b>Europe hors France</b>	7,6	23,3%	6,8	22,5%	+ 12,8%
<b>Asie</b>	<b>3,8</b>	<b>11,5%</b>	<b>2,7</b>	<b>8,9%</b>	<b>+ 40,3%</b>
<b>Amérique du Nord</b>	1,2	3,7%	1,0	3,2%	+ 28,3%
<b>Afrique / Moyen-Orient</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,9</b>	<b>2,8%</b>	<b>ns%</b>
<b>CA TOTAL</b>	<b>32,7</b>		<b>30,2</b>		<b>+ 8,5%</b>

Sur l'exercice 2010/2011, les principales zones d'implantation du Groupe affichent une croissance du chiffre d'affaires.

**En Amérique du Sud**, après 3 trimestres de hausse continue de l'activité, la croissance de la zone marque légèrement le pas au dernier trimestre de l'exercice et affiche un léger repli de 1,6%. Pour autant, bénéficiant d'un effet devises favorable sur la période, l'activité ressort à taux de change constant en progression de 1,7%. En cumul sur l'exercice, l'activité enregistre une croissance de 6% à 11,9 M€ (+1,8% à taux de change constant).

**En Asie**, l'activité poursuit sa forte croissance. Au 4ème trimestre de l'exercice, le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 45%. Sur l'exercice, la croissance s'établit à +40,3% portée notamment par l'excellente performance de la filiale chinoise à Shanghai qui enregistre une amélioration de son chiffre d'affaires de 69% sur la période.

**En Amérique du nord**, bénéficiant de la contribution de la filiale Dubuit of America (1/3 du chiffre d'affaires de la zone), dont l'activité a été lancée en octobre 2010, le chiffre d'affaires s'affiche en forte hausse de 28,3%.

**En Europe** (hors France), l'activité affiche une nouvelle croissance au 4ème trimestre de l'exercice (+11,2%). Le chiffre d'affaires s'inscrit ainsi sur l'ensemble de l'exercice en hausse de 12,8%.

**En France**, après trois trimestres consécutifs de hausse, l'activité de la zone affiche un repli de 4,4% au dernier trimestre, pénalisée par un contexte économique morose qui a entraîné une baisse des commandes sur la période. En cumul sur l'exercice, le chiffre d'affaires ressort en hausse de près de 2%.

### Analyse du mix produits

L'analyse du chiffre d'affaires fait apparaître une évolution du mix produits au profit de l'activité « accessoires » qui comprend la fabrication d'écrans pour la sérigraphie et les activités de négoce.

Cette orientation de l'activité est directement liée à la maturité du marché de la sérigraphie en Europe dont le relais de croissance sera assuré par le développement des marchés d'impression numérique.

Le chiffre d'affaires par segment de marché se décompose de la façon suivante :

En K€	Au	En % du	Au	En % du	Variations
	30/09/2011	CA	30/09/2010	CA	
ENCRES - UV	17 983		16 342		10,3%
ENCRES - SOLVANT	5 518		5 567		-0,9%
ENCRES - DIGITAL	354		615		-42,44%
<b>Sous total du CA ENCRES</b>	<b>23 855</b>	<b>73,0 %</b>	<b>22 524</b>	<b>74,5%</b>	<b>5,4%</b>
ACCESSOIRES	8 809	27,0 %	7 729	25,5%	15,71%
<b>CA CONSOLIDE</b>	<b>32 664</b>		<b>30 253</b>		<b>8,5%</b>

### Analyse de l'activité du « CA encres » par segments de marché

La répartition du chiffre d'affaires par segments de marché reste relativement stable par rapport à la période précédente avec une évolution en faveur du marquage industriel.

Le tableau présenté ci-dessous reprend la répartition du chiffre d'affaires « encres » par segments de marché :

En K€	Fin septembre 2011		Fin septembre 2010	
	CA	En %	CA	En %
Nouvelle technologie	3 017	16,65%	3 577	15,88 %
Graphique	7 472	31,32%	7 060	31,34%
Etiquettes	1 480	6,20%	1 617	7,18%
Marquage industriel	11 886	49,83%	10 270	45,60%
<b>TOTAL</b>	<b>23 855</b>		<b>22 524</b>	

#### Ø Marge commerciale

Malgré la poursuite de la hausse du prix des matières premières initiée par les fournisseurs depuis avril 2010, le Groupe parvient à maintenir sa marge brute. Pour la période elle s'élève à 18,639 mille euros (57% du Chiffre d'affaires) contre 17,243 mille euros sur la période précédente soit une progression de plus de 7%.

#### Ø Le résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel de l'exercice affiche une perte de 630 mille euros contre un profit de 496 mille euros sur l'exercice précédent. Cette variation est liée :

- D'une part à la hausse des charges externes et des charges de personnel, respectivement de 562 mille euros et de 712 mille euros, liée à l'entrée dans le périmètre de la société Dubuit of America, et de la hausse de la masse salariale dans les filiales Chinoise et Brésilienne ;
- D'autre part à la baisse du poste autres produits et charges de 354 mille euros s'analysant ainsi :
  - o La baisse du montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé et,
  - o La comptabilisation en charge de créances irrécouvrables provisionnées.

Les impôts et taxes demeurent stables. Ils passent de 550 mille euros en 2010 à 535 mille euros en 2011.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 954 mille euros contre 784 mille euros en 2010. La hausse de 170 mille euros est l'effet de l'amortissement en année pleine du bâtiment de Mitry Mory reconstruit suite à l'incendie survenu en mars 2008 et réceptionné fin mars 2010.

Les dotations aux provisions passent de 449 mille euros contre 237 mille euros en 2010 du fait de litiges sociaux sur la filiale brésilienne et du réajustement de la provision pour indemnité de départ à la retraite de la société ENCRESES DUBUIT SA (55 K€).

Le résultat opérationnel courant du Groupe affiche une perte de 458 mille euros contre un bénéfice de 154 mille euros au 30 septembre 2010.

Le poste « autres produits et charges non courants » passe de moins 342 mille euros à plus 172 mille euros soit une variation de 514 mille euros s'analysant ainsi :

- sur l'exercice précédent, ce poste intégrait le dénouement en faveur du groupe de litiges fiscaux et autres pour 354 mille euros,
- sur l'exercice 2010-2011, il intègre des pénalités fiscales comptabilisées chez DUBUIT PAINT.

Le résultat opérationnel affiche une perte 630 mille euros contre un bénéfice de 496 mille euros au 30 septembre 2010.

Les éléments du calcul du résultat opérationnel sont repris dans la note **4.2** du présent rapport.

Le coût de l'endettement financier net passe de moins 84 mille euros en 2010 à moins 77 mille euros. Il demeure stable.

#### Ø [Les capitaux propres](#)

Au 30 septembre 2011, les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 22,5 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2010. La variation des capitaux propres s'élève à moins 491 mille euros justifiée par :

- Le résultat net part de Groupe de l'exercice moins 340 mille euros et le résultat part des minoritaires moins 283 mille euros,
- La variation des actions propres pour 17 mille euros,
- L'augmentation des écarts de conversion 96 mille euros.

#### Ø [Les principaux investissements au cours des trois derniers exercices](#)

Au 30 septembre 2011, le montant des investissements corporels du Groupe s'élève à 1,447 millions d'euros. Les investissements sont composés principalement par :

- Des travaux de construction de site de production chinois ; la nouvelle usine a été réceptionnée au cours du mois de novembre 2011 ;
- Des investissements en matériel industriel.

Le détail des investissements est repris dans la note **5.3** du présent rapport.

En 2010 : le montant des investissements corporels du Groupe s'élève à 1,921 millions d'euros. Il s'agit principalement des travaux de construction du site de production situé et des investissements en matériel industriel.

En 2009 : le montant des investissements corporels du Groupe s'élève à 2,257 millions d'euros. Il s'agit principalement de l'acquisition de terrain en Chine et au Brésil, des investissements en matériel industriel, et des travaux de reconstruction réalisés sur le site de Mitry-Mory

#### Ø [L'endettement financier net](#)

L'endettement financier brut s'élève à 4,1 millions d'euros et demeure stable par rapport à 2010.

La trésorerie s'élève à 5,9 million d'euros contre 8,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le ratio ressources net sur fonds propres ressort à 8 % contre 17 % au 30 septembre 2010.

L'analyse de l'endettement est reprise dans la note **5.11** de l'annexe comptes consolidés

#### Ø Provisions pour autres passifs

Le bilan au 30 septembre 2011 fait ressortir un montant total de provisions pour autres passifs de 2,290 millions d'euros (dont 2,234 millions d'euros pour la part à long terme), à comparer aux 1,903 millions d'euros (dont 1,774 millions d'euros pour la part à long terme) à la clôture de l'exercice précédent.

La part long terme des provisions intègre une provision pour impôt à hauteur de 260 mille euros (312 mille euros en 2010), une provision pour litiges fiscaux et sociaux de 1,418 millions d'euros (contre 1,026 millions d'euros en 2010) et une provision pour impôt différé de 404 mille euros (contre 341 mille euros en 2010).

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 152 mille euros à la clôture de l'exercice. Le calcul de la provision est détaillé dans la note **5.10.1** des notes annexes aux comptes consolidés. Les autres provisions pour autres passifs concernent les provisions pour garantie clients (56 mille euros).

#### Ø Flux de trésorerie et endettement au 30 septembre 2011 comparés au 30 septembre 2010

Les flux nets de trésorerie opérationnels au 30 septembre 2011 sont de moins 582 mille euros (dont moins 8 milles euros liées à la marge brute d'autofinancement).

Les opérations d'investissements occasionnent une utilisation de trésorerie nette de 1,848 millions d'euros (dont 1,727 millions d'euros en immobilisation incorporelles et corporelles et une variation de périmètre (acquisition de Dubuit of America) de 256 mille euros à comparer à 2,306 millions d'euros en 2010 (dont 2,047 millions d'euros en immobilisation incorporelles et corporelles et 297 mille euros en immobilisations financières).

Les flux de trésorerie liés aux financements sont de plus 257 mille euros contre plus 882 mille euros en 2010. Au cours de l'exercice, il a été distribué un dividende de 3 K€. La variation des dettes financières est de plus 260 mille euros (dont 2, 296 millions d'euros d'emprunts contractés sur l'exercice et 2,036 de remboursement).

La trésorerie du groupe à la clôture de l'exercice de 2011 s'élève à 5,8 millions contre 8,2 millions d'euros en 2010.

L'endettement financier net (soldes des banques, de la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des soldes des dettes financières, passifs financiers nets courants, crédit à court terme) s'établit à moins de 1,865 millions d'euros à la fin de l'exercice contre moins de 4,008 millions d'euros au 30 septembre 2010.

#### Ø Engagements

Le tableau qui suit résume les principaux engagements :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/09/2011</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>
<b>Contrats de locations</b>	77	60	425
<b>Avals, cautions et garanties donnés</b>	859	859	138
<b>Garantie « Hold Cover »</b>	200	200	200
<b>Autres engagements</b>	8	8	8
<b>Engagements irrévocables d'achats d'actifs</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 144</b>	<b>1 127</b>	<b>771</b>

Les contrats de location simple en-cours engagent le Groupe à régler les loyers futurs minimum de 60 mille euros (somme non actualisée conformément à la réglementation).

Les notes explicatives relatives à ces engagements figurent au point **8.1** « Engagements » des notes annexes aux comptes consolidés.

Ø Evènements postérieurs à la clôture

Au 1<sup>er</sup> décembre 2011, ENCREs DUBUIT SA a procédé au rachat des participations minoritaires de sa filiale espagnole, TINTAS DUBUT. Ces actions étaient détenues par deux salariés cadres dirigeants partis à la retraite.

Ø Perspectives

Face à la crise économique mondiale et la maturité européenne du marché de la sérigraphie, le Groupe poursuit et intensifie son développement commercial à l'étranger au travers de la maison mère mais aussi de ses filiales. Les équipes commerciales ont été renforcées afin d'intégrer les marchés de l'ASEAN (Philippines, Malaisie, Indonésie, Singapour, Thaïlande), mais aussi ceux du continent nord américain (régions proche Chicago).

Les équipes de R&D assurent en relation directe avec les équipes commerciales une veille technologique afin de rechercher de nouvelles applications et d'étendre la gamme de produits fabriqués par le Groupe.

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2011/2012 s'inscrit en baisse de -5,5 % par rapport au trimestre précédent et s'élève à 7,408 millions d'euros. A taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires s'élève à 7,492 millions d'euros contre 7,838 millions soit une baisse de 4,4 %.

*Le tableau ci-dessous indique la répartition du chiffre d'affaires du premier trimestre par zone géographique :*

<i>En M€</i>	<i>Au 31/12/11</i>	<i>En %</i>	<i>Au 31/12/10</i>	<i>En %</i>
	<i>3 Mois</i>	<i>Du CA</i>	<i>3 Mois</i>	<i>Du CA</i>
<b>France</b>	1,750	23,6%	1,976	25,2%
<b>Amérique du Sud</b>	<b>2,905</b>	<b>39,2%</b>	<b>2,924</b>	<b>37,3%</b>
<b>Europe (hors France)</b>	1,584	21,4%	1,710	21,8%
<b>Asie</b>	<b>0,793</b>	<b>10,7%</b>	<b>0,837</b>	<b>10,7%</b>
<b>Amérique du Nord</b>	0,281	3,8%	0,285	3,6%
<b>Afrique / Moyen-Orient</b>	<b>0,093</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,106</b>	<b>1,4%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7,406</b>	100%	<b>7,838</b>	100%

## **B/ L'activité propre de la société ENCREs DUBUIT SA**

Quant à elle, la société ENCREs DUBUIT SA dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux clos au 30 septembre 2011 a réalisé un chiffre d'affaires de 12,266 millions d'euros et un résultat net de moins 320 mille euros.

L'année 2011 aura été marquée par :

- La poursuite de la hausse du prix des matières premières,
- La maturité du marché européen de la sérigraphie qui provoque une tension sur les prix et rend les conditions de marché difficiles et modifie le mix produit qui s'oriente plus vers les activités accessoires (négoce, tensions d'écran etc.).

Le chiffre d'affaires d'ENCRES DUBUIT SA demeure stable sur la période. Il s'élève au 30 septembre 2011 à 12,266 millions d'euros contre 12,203 millions d'euros au 30 septembre 2010 en hausse de 0,5 %.

Le résultat d'exploitation s'élève, pour la période, à moins 730 mille euros (-5,9 % du chiffre d'affaires) contre moins 816 mille euros (-6,7 % du chiffre d'affaires) au 30 septembre 2010.

Le résultat financier laisse apparaître un bénéfice de 254 mille euros contre 361 mille euros en 2010.

Le résultat exceptionnel de la période s'élève à 61 mille euros contre 387 mille euros en 2010.

Le résultat net du 30 septembre 2011 s'élève à moins 320 mille euros contre plus 152 mille euros au 30 septembre 2010.

#### Ø Activités en matière de recherche et développement

ENCRES DUBUIT SA consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à l'activité de recherche et développement.

Le laboratoire de recherche et développement d'ENCRES DUBUIT SA est installé sur le site de production de Mitry-Mory. Il concerne et coordonne les équipes de recherche présentes au siège et dans les filiales.

Aujourd'hui, une dizaine de personnes est affectée directement à la recherche, au développement et à l'assistance technique suivant 3 axes :

- la mise au point de nouvelles gammes de produits pour des marchés futurs en relation avec le service du marketing et toujours orientées valeur ajoutée,
- l'amélioration des produits existants afin d'augmenter leur polyvalence et de diminuer leur coût,
- la création de produits spécifiques répondant à un cahier des charges client et entraînant des frais de recherche et développement pouvant être imputés aux donneurs d'ordres.

ENCRES DUBUIT SA poursuit son développement sur le marché des encres digitales UV et solvant.

#### Ø Situation financière de la société ENCRES DUBUIT SA

ENCRES DUBUIT SA dispose d'une trésorerie (déduction faite des concours bancaires courants) de 4,626 millions d'euros. Ce montant intègre les placements de trésorerie à hauteur de 2,585 millions d'euros.

Le solde des dettes financières pour l'exercice 2011 s'élève à 2,055 millions d'euros. Ce montant se répartit entre les soldes des emprunts contractés auprès des établissements bancaires à hauteur de 2,035 millions d'euros et de la participation des salariés inscrite en compte courant bloquée pour 14 mille euros.

Au cours de la période, ENCRES DUBUITSA n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

#### Ø Délais de paiement fournisseurs et clients

§ Informations sur les délais de paiement (informations sociales) :

- des fournisseurs,
- des clients.

##### **a) Délais de paiement fournisseurs**

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci-dessous le tableau reprenant les informations sur les délais de paiements des fournisseurs et plus précisément la décomposition à la clôture de l'exercice 2011, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D.441-4 du Code de commerce).

En K€	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/2010	Au 30/09/2011
	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011		
<b>Total des dettes fournisseurs</b>	<b>508</b>	<b>560</b>	<b>470</b>	<b>307</b>	<b>152</b>	<b>84</b>	<b>414</b>	<b>499</b>

**b) Délais de paiement clients**

En K€	Créances non échues						Créances échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/2010	Au 30/09/2011
	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011	Au 30/09/2010	Au 30/09/2011		
<b>Total des créances clients</b>	<b>607</b>	<b>789</b>	<b>1 009</b>	<b>523</b>	<b>211</b>	<b>227</b>	<b>935</b>	<b>850</b>

Ø [Résultat de la société et de ses filiales](#)

**ENCRES DUBUIT SA :**

Société mère, site de production et de commercialisation d'encre sérigraphique et digitales

En K€	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	12 266	12 203
<b>Résultat net</b>	(320)	152

Ø [Les filiales](#)

**TINTAS DUBUIT SA** – Espagne (Participation : 65,83 %)

Site de production d'encre sérigraphique et de commercialisation d'Encres et de machines sur le marché locale basé en Espagne

En K€	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 107</b>	<b>1 941</b>
<b>Résultat net</b>	<b>22</b>	<b>57</b>

**DUBUIT PAINT** – Brésil (Participation : 63,30 %)

Site de production d'encre sérigraphiques et de commercialisation sur la zone Amérique du Sud

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	11 262	10 559
Résultat net	(1 390)	(110)

**SCREEN MESH** - (Participation: 100 %)

Site de fabrication d'écrans nécessaires à l'application des encres sur les différents supports (face avant, flacons, étiquettes, cartes de crédit, CD, DVD ...) basé à Meaux

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	110	123
Résultat net	(11)	2

**DUBUIT Canada** – (Participation : 100 % par l'intermédiaire de la société 9091-0712 Québec Inc.)

Site de production et de commercialisation d'encre sérigraphiques ayant une activité locale (marché québécois)

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	642	777
Résultat net	(94)	(90)

En Amérique du Nord, la décision a été prise de conserver l'activité au Canada afin de maintenir un lien commercial direct sur la zone.

**ENCRES DUBUIT Shanghai** – Chine (Participation : 100 %)

Site de production d'encre sérigraphiques et de commercialisation sur la zone Asie

En K€	201	2010
Chiffre d'affaires	3 274	1 980
Résultat net	1 065	579

Le groupe poursuit sa politique de développement intensif en Asie et a ouvert son nouveau site de production depuis le mois de novembre 2011 afin d'accroître ses capacités de production et de répondre à la demande du marché local et d'exporter vers les autres pays d'Asie.

**ENCRES DUBUIT Shanghai Jinshan Co** – Chine (Participation : 100%)

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat net	(215)	7

**MACHINES DUBUIT BENELUX** – Belgique (Participation : 100%)

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	7	4
Résultat net	(0.02)	(54)

**DUBUIT OF AMERICA** – Etats Unis (Chicago, Participation : 100%)

En K€	2011	2010
Chiffre d'affaires	407	n/a
Résultat net	(93)	n/a

Ø Perspectives d'avenir de la société ENCREs DUBUIT SA

Pour l'année 2012, ENCREs DUBUIT SA favorise la croissance externe et maintient sa stratégie de développement de l'export au travers d'une part du lancement de sa gamme d'encres Ink Jet et d'autre part au développement de nouvelles applications telles que les encres de tampon-graphiques.

Ø Prise de participation et de contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, nous avons fait :

- L'acquisition de DUBUIT OF AMERICA. Cette société est détenue à 100 % par ENCREs DUBUIT et permet au Groupe de renforcer sa présence sur le continent nord américain.

## **C/ Les risques et les incertitudes**

### **Risques industriels et environnementaux**

- Dépendance vis-à-vis du marché de la sérigraphie

Le chiffre d'affaires du Groupe est tributaire du niveau des marchés de la sérigraphie, particulièrement en Europe, en Asie et en Amérique du sud.

- Risques environnementaux

Les activités d'ENCREs DUBUIT sont soumises dans les différents pays dans lesquels elles sont exercées à des réglementations environnementales diversifiées et évolutives lui imposant de respecter des normes toujours plus strictes en matière de protection de l'environnement.

Le Groupe fait l'objet de contrôles périodiques par des cabinets spécialisés et indépendants.

### **Risques de marché**

- Risque de change

Les entités du Groupe peuvent être soumises au risque de transaction relatif à une opération d'achat ou de vente dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

L'activité est peu exposée au risque de change. En effet, les activités du groupe ENCREs DUBUIT dans le monde sont réalisées soit par la société mère qui facture en euros l'ensemble des exportations, soit par les filiales qui opèrent exclusivement dans leur pays. Les ventes facturées en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

L'exposition du chiffre d'affaires en devise est mentionnée dans la note 8.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font pas l'objet de couverture, entraînant le cas échéant des écarts de conversion, comptabilisés dans les capitaux propres.

Les positions bilanciels des actifs et passifs devant donner lieu à un paiement ou à une recette future dans les principales devises étrangères sont mentionnées dans l'annexe 8.2.2 de l'annexe des comptes consolidés

- Risques de taux

Le risque de taux peut s'apprécier au regard des échéances des dettes et des conditions de rémunération prévues par le contrat (taux fixe, taux variable). La trésorerie disponible est quant à elle placée à très court terme en euros et rémunérée sur la base de l'EONIA.

L'échéancier des actifs et des dettes financières à moins d'un an, 1 à 5 ans et au-delà, est présenté dans la note 8.2.3 de l'annexe des comptes consolidés.

- Risques sur actions

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Le prix moyen d'acquisition des actions propres s'établit à 5,16 euros par action. Toute baisse du cours est sans impact sur le résultat du Groupe.

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe des risques de contrepartie sont essentiellement les placements financiers à court terme conclus auprès d'institutions financières.

L'ensemble de ces informations est repris dans la note **8.2** de l'annexe des comptes consolidés.

- Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encres pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

Les Conséquences sociales et environnementales de l'activité (annexe 1) sont traitées en annexe du présent rapport.

### **Les Litiges**

Chacun des litiges connus, dans lesquels ENCREs DUBUIT SA ou des sociétés du Groupe sont impliqués, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

## **1.2. Les résultats**

### **L'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2011 s'élevant 320 178,74 euros en totalité au compte report à nouveau qui serait ainsi ramené de 3 019 140,96 euros à 2 698 962,22 euros.

### Les distributions antérieures de dividendes (CGI 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice clos le	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 Sept. 2008	942 300 € soit 0,30 € par actions	-	-
30 Sept. 2009	0 €	-	-
30 Sept. 2010	0 €	-	-

\* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau)

### Les Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts soit la somme de 6 115 euros et l'impôt correspondant, soit 2 038 euros.

#### 1.3. Le capital de la société

##### L'actionariat de la société (L.233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 septembre 2011 plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50%, 66 2/3%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

	Personnes détenant plus de :	DUBUIT INTERNATIONAL SARL(*)	Famille DUBUIT (**)
<b>30/09/10</b>	% Capital social	40,24%	19,02 %
	% des droits de vote	49,06%	21,79 %
<b>30/09/11</b>	% Capital social	40,24 %	19,62 %
	% des droits de vote	49,03 %	22,39 %

(\*) Société contrôlée par M. & Mme Dubuit

(\*\*) Dont M. Jean-Louis DUBUIT qui détient 17,43 % du capital et 19,69 % des droits de vote

##### L'actionariat salarié :

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, au travers d'un fond commun de placement, les salariés détenaient 75 550 actions au 30 septembre 2011, soit 2,40 % du capital social.

## **Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessous ainsi qu'au point 5.9.1 « répartition du capital social » de l'annexe des comptes consolidés.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors de la sanction statutaire de privation des droits de vote qui peut être demandée lors d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 5% du capital ou des droits de vote en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement de seuil de 2% et de tout franchissement de seuil supplémentaire de 0,5% du capital ou des droits de vote (*article 12 des statuts*).
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double attribué à toutes mes actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire (*article 29 des statuts*).
- Les droits de vote attachés aux actions Encres Dubuit détenues par le personnel au travers du F.C.P.E. sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du F.C.P.E. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 16 décrites ci-dessous :

« La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance.

Si un siège de membre du Directoire devient vacant, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois, ou modifier dans ce délai le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent ne pas être actionnaires.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition ou non du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même, sans préavis. »

- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe. Par ailleurs, les pouvoirs du directoire en matière de rachat d'actions propres sont précisés ci-après.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementations.
- Il n'existe pas d'accords particuliers qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire.

## **Participation réciproque**

Il n'y a aucune participation réciproque à signaler.

## **Programme de rachat d'actions**

### **Ø Autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 25 mars 2011**

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 25 mars 2011 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Encres Dubuit par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mars 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations peuvent notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur et la société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action et le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3.769.200 euros.

### **Ø Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société en cours de l'exercice 2010/2011**

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité signé avec la société de bourse Gilbert Dupond, la société a procédé entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achats et de ventes d'actions propres comme suit :

#### **Le contrat de liquidité :**

- nombre d'actions achetées : 62 711
  - cours moyen d'achat : 4,7316 €
    - montant total : 296 721,65 €
- nombre d'actions vendues : 63 818
  - cours moyens de ventes : 4,6470 €
    - montant total 296 565,16 €

Le programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) :

Néant

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice 2010/2011 : 118 207 (dont 2 251 détenues dans le cadre du contrat de liquidité) représentant 3,76 % du capital.

Valeur évaluée au cours d'achat : 684 836,09 euros

Valeur nominale globale (estimation au cours du 30 septembre 2011) : 447 282,80 euros

Montant total des frais de négociation : néant

Motifs des acquisitions	% Capital
Animation de cours	0,07 %
Actionnariat salarié	0,64 %
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	3,05 %
Annulation	-

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

**Ø Proposition de renouvellement des autorisations conférées au Directoire en matière de programme de rachat d'actions**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mars 2012 de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRES DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mars 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 12 euros par action et le montant maximal de l'opération à 3 769 200 euros.

#### 1.4. Les mandataires

##### LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Jean-Louis DUBUIT	Président du Conseil de Surveillance depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	AG 26/03/2010 CS 29/03/2010	AG 2016	Néant	<u>Directeur Général</u> : CTA <u>Président</u> : Machines DUBUIT ENCREs DUBUIT Shanghai DUBUIT of America <u>Gérant</u> : SCI DU CER SCI JFL SCI CFD DEBUIt BENELUX DUBUIT INTERNATIONAL
Michel RIGAUD	Vice Président du Conseil de Surveillance <i>Président jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2010</i>	AG du 30/06/2006 // CS du 29/03/2010	AG 2012	Néant	<i>Néant</i>
Francine DUBUIT	Membre du Conseil de Surveillance	AG du 30/06/2006	AG 2012	Néant	<i>Cogérante Dubuit International</i>
François DUBUIT	Membre du Conseil de Surveillance <i>Vice président jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2010</i>	AG du 30/03/2009	AG 2012	Néant	<i>Dubuit Far East</i>

Il sera proposé à L'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012 de renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Madame Francine Dubuit, Monsieur François Dubuit et de Monsieur Michel Rigaud, venant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Chrystelle FERRARI	Membre du Directoire – Directeur général	15/12/2008	14/12/2012	Directeur administratif et financier	Néant
Christophe DUBUIT	Président du Directoire	29/03/2010	14/12/2012	Président	Gérant : Screen Mesh

## LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATIONS DE COOPTATIONS

Les mandats de certains membres du Conseil de Surveillance arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée. Nous vous proposons de les renouveler.

## LA REMUNERATION DES MANDATAIRES

### Le président du conseil de surveillance

Au 30 septembre 2011, le conseil de surveillance est composé de quatre membres, Madame Francine DUBUIT, Messieurs Jean-Louis DUBUIT, Michel RIGAUD et François DUBUIT. A l'exception du Président, les membres du conseil de surveillance ne perçoivent aucune rémunération, ni jetons de présence.

Au titre de l'exercice ouvert le 1er octobre 2010 :

- Monsieur Jean-Louis DUBUIT, président du Conseil de Surveillance, a perçu une rémunération fixe brute de 12 000 € au titre de ses fonctions.  
Pour rappel, Monsieur Jean-Louis DUBUIT, président du Directoire jusqu'au 31 mars 2010 a perçu, le 31 mars 2010, au titre de son départ à la retraite, une indemnité conventionnelle de 43 800 €, en contrepartie des services rendus à la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### Les membres du directoire

§ Politique de fixation des rémunérations

Chaque membre du directoire perçoit une rémunération fixe au titre de l'exécution de son contrat de travail.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, les membres du directoire perçoivent au titre de leur mandat une rémunération variable qui est calculée sur la base des critères suivants :

- la réalisation des objectifs définis annuellement, au sein d'ENCRES DUBUIT SA, en terme d'activité – évolution du chiffre d'affaires -, de rentabilité – évolution de la marge brute – et de résultat net. ).

La rémunération variable brute de chaque membre est fixée à 12.000 euros par an. La rémunération variable versée aux membres du Directoire est fonction de la réalisation d'objectifs quantitatifs définis dans le budget d'ENCRES DUBUIT SA.

Le niveau de réalisation attendu de ces critères quantitatifs n'est pas divulgué pour des raisons de confidentialité mais ils ont été définis de manière précise.

§ Rémunération au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante				
	Rémunérations			Avantages en nature	Total
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
<u>Mme Chrystelle FERRARI</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	105.000 € 99.150 € 0 €	0 € 12.000 €	Néant	1.800 € 2.850 €	106.800 € 114.000 € 0 €
<u>M. Christophe DUBUIT</u> - Versées en N-1 - Versées en N - Restant à verser au titre de N	96.00 € 108.000 € 0 €	0 € 12.000 €	Néant	0 € 0 €	96.000 € 120.000 € 0 €

L'avantage en nature des mandataires correspond à la contrepartie financière des véhicules de sociétés mis à leur disposition.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<u>Mme Chrystelle FERRARI</u>  Membre du Directoire Nommée le 15/12/2008 jusqu'au 14/12/20112	X(maintenu)			X		X		X
<u>M. Christophe DUBUIT</u> Président du Directoire depuis le 01/04/2010 Échéance du mandat : 14/12/20112	X(maintenu)			X		X		X

Compte tenu de l'ancienneté du contrat de travail de Madame Chrystelle FERRARI et de Monsieur Christophe DUBUIT, il n'a pas été jugé opportun de mettre un terme à leur contrat de travail.

### REGIME DE RETRAITE :

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique à leur profit, ni d'engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES SOUS FORME D'ATTRIBUTION DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CREANCES OU DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCES DE LA SOCIETE OU DE SOCIETES CONTROLEES OU CONTROLANTES : Néant

Il n'existe aucun plan de stock-options en cours.

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2010/2011. Toutefois, certains d'entre eux bénéficient d'actions gratuites dont les plans sont décrits au paragraphe [5.4]. Pour mémoire, Madame Ferrari s'est vue attribuer définitivement 14.000 actions gratuites en février 2009. Aucun autre mandataire ne bénéficie d'actions gratuites.

#### § Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Il est précisé que le Conseil de Surveillance a décidé de fixer le nombre d'actions gratuites que chacun des mandataires sociaux devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de 2 ans, et ce jusqu'à la cessation de son mandat ou de ses fonctions, à 5 % de la totalité des actions gratuites attribuées à chacun.

#### § Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Les tableaux ci-dessous récapitulent, sur la base des informations connues de la Société, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011 par les mandataires sociaux et dirigeants de la Société ainsi que par toute personne liée aux mandataires et dirigeants :

<b>Identité du déclarant (nom et prénom)</b>	Monsieur Jean Louis DUBUIT,
<b>Fonctions exercées au sein de l'émetteur</b>	Président du Conseil de Surveillance
<b>Instrument financier</b>	Actions
<b>Nombre total des actions acquises</b>	20 215
<b>Prix unitaire moyen pondéré</b>	4.5006 €
<b>Montant total des acquisitions</b>	90 979,07 €

### 1.5. Les commissaires aux comptes

#### Commissaires aux comptes titulaires

##### - **Cabinet SEC 3**

**Renouvelé** par l'Assemblée Générale du 25 mars 2011

**Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

##### - **Société B&A Audit**

**Renouvelé** par l'Assemblée Générale du 25 mars 2011

**Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

**Commissaires aux comptes suppléants**

- Yves Chaumet  
**Renouvelé** par l'Assemblée Générale du 25 mars 2011  
**Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
- Cabinet MV Conseil  
**Renouvelé** par l'Assemblée Générale du 25 mars 2011  
**Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

## **1.6. Les salariés**

### **La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice**

Dans le cadre du plan d'intéressement des salariés, un fonds commun de placement « ENCREs DUBUIT » a été créé, et comprend au 30 septembre 2011, 75 550 actions, 2,40 % du capital social.

## **1.7. Les conventions réglementées**

Certaines conventions réglementées ont fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de l'exercice 2010/2011.

Il s'agit des conventions suivantes :

- Convention de représentation avec les sociétés Dubuit of America et Machines Dubuit SAS autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2010,
- Convention de refacturation avec de prestations administratives avec la société PUBLIVENOR SPRL autorisée par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2010,
- Contrat de prestations administratives et comptables avec la Société Dubuit International,
- Autorisation d'une garantie à première demande pour un prêt de 800 K\$ canadiens en faveur de la filiale Dubuit Canada Inc.

Ces conventions n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les ratifier dans les termes de l'article L. 225-90 du Code de commerce

Au cours de l'exercice le Conseil de Surveillance a autorisé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le rachat des titres minoritaires de la société Tintas Dubuit filiale par Encres Dubuit SA portant ainsi sa participation à 100%.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera présenté dans quelques instants.

## **1.8. Mise en harmonie des statuts proposée à L'assemblée générale du 28 mars 2011**

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012 de procéder à une mise à jour des statuts suite aux récentes modifications législatives et réglementaires.

A cet égard, il est rappelé que la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a supprimé la liste des conventions courantes significatives conclues à des conditions normales qui était mentionnée à l'article L. 225-87 du Code de commerce.

En conséquence, il est suggéré à l'Assemblée de supprimer le rappel de cette liste désormais abrogée, figurant au quatrième alinéa de l'article 22 des statuts.

Par ailleurs, il est rappelée que l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 a offert aux actionnaires la faculté d'inscrire préalablement à l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour dans des conditions identiques à celles requises pour l'inscription de projets de résolutions.

Il est donc proposé aux actionnaires donc de mentionner au deuxième alinéa de l'article 26 des statuts, cette faculté nouvelle offerte aux actionnaires.

### **1.9. Conclusion**

Nous vous demandons de donner quitus entier et définitif à votre directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

**Le Directoire**

## Annexes au rapport du directoire à l'assemblée générale du 28 mars 2012

### **Annexe 1 : Les conséquences sociales et environnementales de l'activité**

Les indicateurs sociaux exposés ci-dessous ont été établis sur la base des obligations émanant des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce.

#### **Conséquences sociales de l'activité**

L'Emploi :

#### **Evolution de l'effectif sur deux ans :**

	30 Septembre 2011			30 Septembre 2010	
	Cadres, agents de maîtrise	Ouvriers et employés	TOTAL	TOTAL	
<b>ENCRES DUBUIT</b>	19	59	<b>78</b>	81	
<b>DUBUIT PAINT</b>	10	146	<b>156</b>	148	
<b>ENCRES DUBUIT SHANGHAI</b>	10	42	<b>52</b>	44	
<b>TINTAS DUBUIT</b>	5	11	<b>16</b>	15	
<b>DUBUIT Canada</b>	2	5	<b>7</b>	7	
<b>SCREEN MESH</b>	1	1	<b>2</b>	2	
<b>PUBLIVENOR</b>	1	11	<b>12</b>	12	
<b>ALL INKS</b>	1	1	<b>2</b>	2	
<b>DUBUIT OF AMERICA</b>	1	5	<b>6</b>	n/a	
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>281</b>	<b>331</b>	<b>308</b>	

Au 30 septembre 2011, le Groupe emploie 331 personnes, soit une progression des effectifs de plus de 7,5 % par rapport à 2010.

En 2010, le Groupe a eu recours à 295 contrats à durée indéterminée et 13 contrats à durée déterminée.

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2011, l'effectif du groupe se répartit ainsi 321 contrats à durée indéterminée et 10 contrats à durée déterminée.

ENCRES DUBUIT ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

En 2011, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique.

Chez ENCRES DUBUIT SA, le nombre de licenciements pour un motif inhérent à la personne, intervenu sur la période 2011 a été de 2.

L'ensemble du groupe, dans sa logique de maîtrise de la masse salariale, fait appel à des intérimaires, essentiellement pour la production.

Il n'y a pas eu chez ENCRES DUBUIT de plan de réduction des effectifs en 2011.

En France, ENCRES DUBUIT respecte la convention collective des industries chimiques.

#### **Organisation du temps de travail**

Le temps de travail est variable en fonction des différents pays et des différentes sociétés :

- 37 heures par semaine pour ENCRES DUBUIT,
- 1758 h/an pour Tintas DUBUIT,
- 44 h/semaine pour DUBUIT PAINT,
- 40 h/semaine pour DUBUIT CANADA,
- 40 h/semaine pour ENCRES DUBUIT Shanghai,

- 35 h/semaine pour SCREEN MESH,
- 38 h/semaine pour PUBLIVENOR et ALL INKS.

L'ensemble est conforme aux législations sociales locales.

ENCRES DUBUIT SA a peu recours aux heures supplémentaires toutes catégories confondues. Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures travaillées) s'élève à 1,8 % cette année au niveau d'ENCRES DUBUIT SA. Le nombre d'heures travaillées au 30 septembre 2011 est de 128 746 heures.

Elles correspondent à la différence entre l'horaire société – 37 heures – et la durée légale du travail – 35 heures.

*Il comprend les absences présentées dans le tableau ci-dessous :*

Motif (% calculé par rapport aux heures travaillées)	TOTAL
Maladie	0,9%
Accident de travail - trajet	0,6%
Maternité	0,00%
Evènements familiaux	0,00%
Formation	0,3%
Autres absences	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1,8%</b>

#### Ø Rémunération : évolution et égalité professionnelle

##### Rémunération – évolution

Chaque société du groupe a sa propre grille de salaires adaptée au marché du travail local.

Les augmentations sont fixées généralement une fois par an pour l'ensemble du personnel et sont fonction de l'évolution du coût de la vie.

Masse salariale du groupe pour 2011 : 6,635 millions euros

Masse salariale du groupe au 30 septembre 2010: 6,225 millions euros

Les charges sociales groupe se sont élevées à 2,856 millions d'euros contre 2,535 millions d'euros en 2010.

##### Intéressement et participation

Les salariés d'ENCRES DUBUIT SA disposent d'un contrat d'intéressement et de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Le Directoire du 21 juillet 2008 a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit d'un salarié d'Encres DUBUIT SA. Un nouveau plan a été mis en place le 1<sup>er</sup> aout 2009 au profit d'un des dirigeants de ses filiales.

##### Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est strictement respectée en termes de salaires, à poste équivalent.

##### Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Comité d'Entreprise est composé de 4 membres.

Aucun conflit n'est à noter sur l'ensemble de l'exercice pour le groupe et le bilan des accords collectifs est satisfaisant.

### **Conditions d'hygiène et de sécurité**

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, nous vous informons qu'ENCRES DUBUIT a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

Le nombre total d'accidents du travail avec arrêt a été de 2 en 2011.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont conformes aux législations nationales de chaque société.

En France, le CHSCT est réuni régulièrement.

### **Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

La société emploie des travailleurs handicapés ou invalides partiels.

### **Œuvres sociales**

Hormis en France (comité d'entreprise, dons à diverses associations), aucune œuvre sociale n'a été effectuée dans le groupe.

### **Formation**

*Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2011 :*

<b>En milliers d'euros</b>	
Montant consacré à la formation	49 K€
% de la masse salariale	1,8 %

Le nombre d'heures de formations dispensées en 2011 est d'environ 300 heures.

### **Importance de la sous-traitance**

L'ensemble de la production est effectué en interne. Il n'est donc pas fait appel à la sous-traitance, sauf dans le domaine administratif.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional – Relations avec les établissements d'enseignement et les associations

On ne note aucune mesure prise en faveur du développement régional et territorial et aucune relation avec les organismes d'insertion.

### **Conséquences environnementales de l'activité**

La démarche environnementale d'ENCRES DUBUIT s'applique à toutes les étapes de la vie de ses produits : conception, fabrication, utilisation et fin de vie.

Elle est l'un des fondements de la politique de gestion des risques d'ENCRES DUBUIT.

Cette démarche a pour objectifs principaux :

- le respect de la réglementation et des standards du Groupe ;
- la réduction des impacts environnementaux des sites et des produits du Groupe.

Ces objectifs sont assignés à l'ensemble des sociétés du Groupe ENCRES DUBUIT.

Les indicateurs ci-après illustrent la poursuite et les résultats au cours de l'exercice 2011.

*La consommation de ressources en eau et énergie pour les sites de productions :*

	EAU (mètres cubes)	ENERGIE (KWH)
ENCRES DUBUIT SA	1.182	450.285
DUBUIT PAINT	1.695	376.195
TINTAS DUBUIT	183	23.369
DUBUIT Canada	160	116.100
ENCRES DUBUIT SHANGHAI	850	108.700
DUBUIT BENELUX	60	30.500
DUBUIT Of AMERICA	80	29,3

Le groupe ENCRES DUBUIT n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Les rejets dans l'air, l'eau, le sol sont conformes aux législations sanitaires locales. Le 5 novembre 2003, des mesures ont été effectuées sur les sols du site de MITRY MORY et aucun résultat ne dépasse le seuil de la valeur de sources sols (VDSS) définis par le BRGM. Quant aux rejets dans l'air les résultats sont conformes aux normes de la médecine du travail. L'ensemble des sites de production suit strictement les règles anti-pollution définies par l'organisme national CETESB.

#### **La gestion des déchets**

La gestion des déchets est traitée par des entreprises spécialisées extérieures au Groupe.

Aucune provision, garantie ou indemnité versée n'est enregistrée en comptabilité.

**Annexe 2 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices**

	30/09/2007 (9 mois)	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400	1.256.400
Nbre d'actions ordinaire	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000	3.141.000
Nbre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (HT)	11 684 032	14 652 732	12 051 980	12 203 449	12 266 907
Résultat av. impôt, particip., dotations aux amort. Et prov.	1 065 896	3 752 862	1 849 224	588 019	317 915
Impôt sur les bénéfices	382 435	326 322	-239 251	-219 282	-94 672
Participation des salariés	14 609	0	0	0	0
Rés. Ap impôts, particip. Avant dot. Aux amortis. Et provisions	1 433 722	3 426 540	2 088 475	807 301	412 587
Résultat distribué	néant	942 300	néant	ND	ND
<b>Résultat par action</b>					
Rés. Ap impôts, particip. Avant dot. Aux amortis. Et provisions	0,34	1,19	0,59	0,19	0,10
Rés. Ap impôts, particip., dot. Aux amortis. Et provisions	0,46	1,09	0,66	0,26	0,13
Dividende attribué	néant	0,30	ND	ND	ND
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	87	82	81	78	78
Montant de la masse salariale	2 281 142	3 159 773	2 979 361	2 752 721	2 751 290
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 030 483	1 456 930	1 333 486	1 291 088	1 292 144

**Annexe 3 - Inventaires des valeurs mobilières de placement détenues en portefeuille**

Nombre	Nature	%	Société	Valeur Brute
790	Actions	65,83 %	TINTAS DUBUIT (Espagne)	301.376 €
3.646.080	Actions	63,30 %	DUBUIT PAINT (Brésil)	1.883.134 €
500	Actions	100 %	SCREEN MESH (France)	79.245 €
N/a	Actions	100 %	ENCRES DUBUIT SHANGAI (Chine)	745. 877 €
1.637.507	Actions	100 %	9091-0712 QUEBEC Inc (Canada)	1.074.710 €
	Actions	100 %	DUBUIT SHANGAI CO LTD	1.839. 225 €
6.613	Actions	100 %	DUBUIT BENELUX	959.735 €
701.525	Actions	100 %	DUBUIT OF AMERICA	379.600 €
2.251	Action ENCRES DUBUIT (Contrat de liquidité)			8.681
95.956	Actions ENCRES DUBUIT détenues en propre			495.592
20.000	Actions ENCRES DUBUIT affectées à un plan			180. 562
	OPCVM			2.125.404
	BMTN 3 ans			300.000

#### **Annexe 4 - Tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital**

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation de capital, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations. :

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en euros)	Augmentation (s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2011 (en euros)
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	25/03/2011	24/05/2013	4 000 000	N/A	Aucune	4 000 000
Délégation en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/03/2011	24/05/2013	4 000 000(a)	N/A	Aucune	4 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS (par offre au public)	25/03/2011	24/05/2013	4 000 000(a) (b)	N/A	Aucune	4 000 000
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	25/03/2011	24/05/2013	600 000 (b) 20 % du capital par an (montant nominal de l'augmentation ) 1 200 000 (c) (montant nominal des titres de créances)	N/A	Aucune	4 000 000
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	25/03/2011	24/05/2013	10 % du capital	N/A	Aucune	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	25/03/2011	24/05/2013	3% du capital	N/A	Aucune	3% du capital
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	25/03/2011	25/05/2013	3% du capital	Aucune	Aucune	3% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	25/03/2011	24/05/2014	10 % du capital	N/A	Aucune	10% du capital

<sup>(a)</sup> Plafond fixé concernant le montant nominal de l'augmentation de capital ainsi que le montant nominal maximum des titres de créances

<sup>(b)</sup> Plafond commun

<sup>(c)</sup> Ce plafond s'impute sur celui prévu concernant le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis dans le cadre de la délégation permettant d'augmenter le capital par placement privé

## **2. ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2012**

### **2.1. Observations du Conseil de Surveillance sur l'exercice clos au 30 septembre 2011**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et aux statuts, vous venez de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance l'objet des travaux du conseil de surveillance.

#### **1. Observations du Conseil de Surveillance**

##### **§ Le rapport du Directoire**

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

##### **§ Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011**

Tels qu'ils vous ont été présentés, après avoir été certifiés par les commissaires aux comptes, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

##### **§ Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée**

§

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

Concernant les candidats au Conseil de surveillance, le Conseil considère que Monsieur Michel Rigaud, actuellement membre du Conseil de surveillance et dont le renouvellement du mandat vous est proposé, peut toujours être considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance retenus par la Société à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil rappelle également que Monsieur Michel Rigaud n'entretient pas de relations d'affaires avec la Société.

#### **2. Compte-rendu des travaux du conseil**

Au delà de l'examen des comptes sociaux et consolidés ainsi que du rapport du directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de surveillance entend périodiquement le Directoire sur la marche de la société.

Indépendamment de ces tâches, les délibérations marquantes du Conseil de surveillance depuis la dernière Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ont été les suivantes :

- § Approbation du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,

- § Autorisation du rachat des participations minoritaires de la société TINTAS DUBUIT (Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> septembre 2011)
- § Autorisation d'achat de matériel industriel pour 170 K€ (Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2011).

## **Le Conseil de Surveillance**

### **2.2. Rapport du Président du Conseil de surveillance**

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes - dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- § des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- § de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- § des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- § des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- § des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- § des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes :

- Le président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire, M. Christophe DUBUIT sur les principaux sujets d'actualité du Groupe ainsi que d'un suivi hebdomadaire des ventes sur la base des documents de gestion interne.
- En outre, le Président du Conseil de Surveillance est régulièrement en contact, pour la préparation de ce rapport, avec les principaux managers du Groupe – Mrs Frédéric BLANCHER, Yann HAMELIN et Mme Chrystelle FERRARI - auxquels il demande de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, une gamme de produits, un processus commercial ou industriel.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance le 23 janvier 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

## **I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère désormais au Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlednext : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com), ci-après le Code de référence.

En effet, le conseil de surveillance du 21 décembre 2009 a décidé de changer de code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, qui semblait plus adapté à la société au regard de sa taille ainsi que de la structure de son actionnariat.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

## 1 Le Conseil de surveillance

### 1.1. La composition du Conseil

A la date de ce rapport, le Conseil de surveillance compte les quatre membres suivants :

- **M. Jean-Louis DUBUIT**, président du Conseil de Surveillance depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 suite à sa nomination pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance par le Conseil de surveillance du 26 mars 2010. Il a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2010 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- **M. Michel RIGAUD**, Vice-président du Conseil de surveillance depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, nommé en cette qualité par le Conseil de surveillance le 26 mars 2010 (suite à la nomination de M. DUBUIT au poste de Président du Conseil de Surveillance), pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; Il est rappelé que Monsieur Michel RIGAUD a été Président du Conseil du 21 décembre 2009 (en remplacement de Monsieur Mounier, décédé) au 1<sup>er</sup> avril 2010. **M. François DUBUIT**, membre du Conseil de surveillance, nommé lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2009 en remplacement de Monsieur Christophe DUBUIT pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé; Il est rappelé que François Christophe DUBUIT a été vice-président du Conseil du 21 décembre 2009 au 1<sup>er</sup> avril 2010.  
**Mme Francine DUBUIT**, membre du Conseil de surveillance, nommée lors de l'assemblée générale du 30 juin 2006 pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'ensemble des membres de conseil sont de nationalité française.

Parmi les membres du Conseil, l'un d'entre eux, Michel RIGAUD, est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence. Reprise dans le règlement intérieur du conseil. En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

#### ***Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil***

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte parmi ses membres 1 femme et 3 hommes, soit une représentation des femmes correspondant à 25 %.

Pour mémoire, la parité homme - femme est parfaitement respectée au sein du Directoire qui est composé d'une femme et d'un homme.

La représentation des femmes au sein du Conseil de la société est satisfaisante.

La société s'engage à respecter les échéances légales en la matière.

## 1.2. Le cumul des mandats

Le tableau ci-après présente l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes les sociétés par chacun des membres de Conseil de surveillance de la société au 30 septembre 2011 :

<i>Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires</i>	<i>Mandat dans la société</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date de fin de mandat</i>	<i>Autre(s) fonction(s) dans la société</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe</i>	<i>Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe</i>
<b>DUBUIT Jean-Louis</b>	Président du Conseil de Surveillance	AG 25 mars 2010 CS 26 mars 2010	AG 2016	Néant	<b>Président</b> ENCRES DUBUIT Shanghai DUBUIT Benelux Dubuit of America	<b>Directeur Général</b> CTA <b>Président</b> Machines Dubuit Gérant SCI DU CER SCI JFL SCI CFD Dubuit International
<b>RIGAUD Michel</b>	Vice-Président	AG du 30 juin 2006 / CS du 26 mars 2010	AG 2012	Néant	Néant	Néant
<b>DUBUIT Francine</b>	Membre du conseil de surveillance	AG du 30 juin 2006	AG 2012	Néant	Néant	Co-gérante Dubuit International
<b>DUBUIT François</b>	Membre du Conseil de Surveillance	30 mars 2009	AG 2012	Néant	Néant	Salarié de DUBUT FAR EAST (Société étrangère)

Il est précisé que les sociétés citées dans le tableau ci-dessus sont des sociétés non cotées.

## 1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance cinq jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

## 1.4. La tenue des réunions du conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil s'est réuni 7 fois depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil ressort de la façon suivante : le président et au moins un des membres y ont effectivement participé.

Pour garantir la coordination entre la direction assumée par M Christophe DUBUIT et le Conseil de surveillance, le président du directoire, assiste à toutes les réunions du conseil de Surveillance.

Les délégués du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils n'y ont pas assisté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

### **1.5. Thèmes débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité**

Au cours des réunions le Conseil a examiné et a débattu de sujets récurrents tels que la marche des affaires sociales, l'examen des comptes sociaux et consolidés, divers engagement à conférer au profit de filiales, la situation financière du Groupe.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil s'est tenu à plusieurs reprises, notamment pour autoriser les opérations suivantes :

- Rachat des participations minoritaires de la société TINTAS DUBUIT (Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> septembre 2011)
- Autorisation d'achat de matériel industriel pour 170 K€ (Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2011).

### **1.6. Evaluation des travaux du Conseil**

Conformément aux recommandations du Code Middlenext (R 15), le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 24 janvier 2011 a procédé à une évaluation annuelle des travaux du Conseil.

A cette occasion, le Président du conseil a invité chacun des membres à s'exprimer sur les sujets suivants:

- la composition du Conseil et notamment la question de la nomination de femmes à compétences équivalentes,
- le fonctionnement du Conseil,
- la préparation de ses travaux.

Il ressort des échanges au sein du Conseil que la composition, le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil sont jugés satisfaisants.

Concernant la question de la nomination de femmes à compétences équivalentes, après avoir constaté que le Conseil comprend d'ores et déjà une femme en son sein, les membres du Conseil n'ont pas jugé nécessaire de procéder à court terme à d'autres nominations en vue de féminiser sa composition.

### **1.7. Règlement intérieur du Conseil**

Le Conseil de surveillance du 26 mars 2010 a adopté un règlement intérieur du Conseil.

Ce règlement intérieur a notamment pour objet :

- de rappeler le rôle du Conseil de surveillance ;
- de préciser les règles concernant la composition du conseil ;
- de rappeler aux membres du Conseil leurs principales obligations ;
- de permettre aux membres du Conseil de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (à l'exception des réunions qui ont pour objet l'examen des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés et du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du Groupe) ;
- de mettre en place des mesures de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.  
A cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil (étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe) et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra : soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister aux réunions du conseil pendant la période pendant

laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts, soit démissionner de ses fonctions de membre du conseil. En outre, le Président du conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil de surveillance de cette absence de transmission.

Le Conseil de surveillance du 24 janvier 2011 a décidé de compléter les dispositions du règlement intérieur afin de tenir compte du guide de l'AMF en date du 3 novembre 2010 relatif à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants de sociétés cotées.

Conformément à cette recommandation de l'AMF, le Conseil a décidé de mentionner dans son règlement intérieur: le rappel de la définition de l'information privilégiée, une description des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des sanctions encourues.

### **1.8. Comité d'audit**

Les dispositions concernant le comité d'audit (Ordonnance du 8 décembre 2008) entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de 8 mois qui suit la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein du conseil de surveillance vient à échéance.

Aucun mandat de membre du conseil de surveillance d'Encres Dubuit n'étant arrivé à échéance depuis l'exercice 2008/2009, les dispositions légales en matière de comité d'audit ne sont pas encore applicables à la Société.

Compte tenu de l'échéance de mandats de membres du Conseil de surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 mars 2012, les dispositions concernant le comité d'audit seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Aucun mandat de membres du conseil de surveillance d'Encres DUBUIT n'étant arrivé à échéance depuis l'exercice 2009/2010, les dispositions légales en matière de comité d'audit ne sont pas applicables.

## **2 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

### **2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)**

Les membres du Conseil de surveillance, à l'exception du président, ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération.

Au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Président du Conseil de surveillance, M. Jean-Louis DUBUIT a perçu au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance une rémunération fixe brute de 12 000 €. Monsieur Jean-Louis DUBUIT, président du Directoire jusqu'au 31 mars 2010 a perçu, le 31 mars 2010, au titre de son départ à la retraite, une indemnité conventionnelle de 43 800 €, en contrepartie des services rendus à la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### **2.2 Rémunération des mandataires**

Le conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux. Il se réfère également au Code Middenext de gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société (retraites ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

#### **2.2.1 Détermination de la partie fixe**

Les membres du Directoire disposent d'un contrat de travail, au titre duquel ils perçoivent une rémunération fixe annuelle.

Ils ne bénéficient d'aucune rémunération fixe en leur qualité de dirigeant mandataire.

## **2.2.2 Détermination de la part variable de la rémunération**

Le conseil arrête la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social pour une période de deux années sur la base des critères suivants :

- la réalisation des objectifs définis annuellement, au sein d'ENCRES DUBUIT SA, en terme d'activité – évolution du chiffre d'affaires -, de rentabilité – évolution de la marge brute – et de résultat Le niveau de réalisation attendu de ces critères retenus n'est pas divulgués pour des raisons de confidentialités.

En cas de réalisation de cet objectif, la partie variable s'élève à 12.000 € par an et par bénéficiaire :

- Christophe DUBUIT,
- Chrystelle FERRARI.

## **2.2.3 Stock options et attribution gratuite d'actions**

Le Conseil de Surveillance peut autoriser le versement d'une partie de la rémunération des mandataires sous forme d'attribution gratuite d'actions. Ces attributions sont soumises à des conditions de performances financières et des conditions de présence. Aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En matière d'attribution d'actions gratuites, le conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

Par ailleurs les mandataires sociaux ne bénéficient pas de stock-option.

## **2.2.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucune indemnité ni avantages et rémunération ne sont accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

## **2.2.5 Retraites**

Les mandataires bénéficient du même régime de retraite que celui des cadres du Groupe.

## **2.2.6 Avantages en nature**

L'avantage en nature des mandataires correspond à la contrepartie financière des véhicules de sociétés mis à leur disposition.

## **3 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

#### **4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire

### **II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

#### **Les acteurs du contrôle interne**

Il appartient au directoire d'ENCRES DUBUIT de rendre compte au conseil de surveillance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction financière ;

En tant que de besoin, le conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait approprier en la matière.

#### **1. Définition du contrôle interne**

La Direction d'ENCRES DUBUIT appréhende le contrôle interne comme étant un ensemble de processus mis en œuvre tant par elle-même que par l'encadrement et le personnel de l'entreprise, avec pour objectif de conférer aux actionnaires et aux dirigeants une assurance raisonnable :

- que l'information financière délivrée est fiable,
- que les réglementations légales ou internes sont respectées,
- que les principaux processus de l'entreprise fonctionnent efficacement et de manière efficiente.

L'un des objectifs du contrôle interne est également de prévenir et de maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

Malgré toute la diligence que l'on peut apporter au contrôle interne, celui-ci ne peut que fournir une assurance raisonnable et non une garantie absolue, tant par les limites inhérentes à l'activité professionnelle de chaque collaborateur que par les contraintes extérieures à prendre en compte.

#### **2. Environnement de contrôle**

ENCRES DUBUIT a défini un ensemble de valeurs et de règles servant de ligne directrice à l'action et la prise de décision.

Ces valeurs sont reprises dans une brochure remise à chaque collaborateur dès son recrutement et forment la ligne directrice des prises de décisions de l'ensemble du personnel.

Ainsi chaque salarié se doit d'adhérer à ce code de bonne conduite qu'il applique au quotidien par le respect des règles incluses dans « le livret d'accueil » d'ENCRES DUBUIT.

Ce document est complété par des règles et politique Groupe. Les principes d'organisation de cette politique couvrent les responsabilités des différents niveaux d'organisation et les principes de mise en œuvre pour l'amélioration de la performance.

La conduite des affaires intègre les règles de conduite dans les domaines suivants : respect de la loi et de la réglementation, prévention des conflits d'intérêts, respect de la personne et de l'environnement, protection des actifs du groupe, transparence financière, importance du contrôle interne, mise en œuvre des bonnes règles de conduite et traitement des manquements au respect de ces règles.

#### **3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière**

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectifs :

- de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées et de la sincérité et de la fidélité de l'information financière communiquée par le Groupe,
- et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS à partir des données comptables préparées sous la responsabilité des dirigeants des différentes filiales. Les points les plus sensibles font l'objet de travaux centralisés au siège.

La société utilise un logiciel de consolidation comptable commercialisé par le groupe CEGID.

La production comptable, les encaissements de fonds et les règlements effectués sont traités principalement au siège social de Mitry-Mory, à l'exception des filiales du groupe qui traitent leurs opérations, les services d'ENCRES DUBUIT venant en contrôle et en expertise.

Les déclarations fiscales et sociales des sociétés hors de France sont traitées ou contrôlées par des cabinets comptables locaux. Les comptes semestriels et annuels des sociétés du Groupe font l'objet d'un audit par des cabinets comptables.

Le contrôle de gestion opéré sur les filiales, la gestion globale des flux de trésorerie, le pilotage centralisé de l'endettement externe et de son encours, ainsi que le contrôle semestriel de la rentabilité de chaque unité opérationnelle, contribuent fortement à la qualité de l'information financière.

#### **4. Démarche d'analyse des risques**

Le contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des entités juridiques ou opérationnelles dans le cadre notamment de l'élaboration des budgets annuels et du suivi de la marche des affaires.

A cela s'ajoute une analyse de risques formalisée conformément à la Loi de sécurité financière. Cette analyse a pour objet :

- d'identifier les processus et les méthodes ayant une incidence sur l'information financière,
- de recenser les risques associés à ces processus et ces méthodes relatifs à la fiabilité de l'information financière, à la protection des actifs et à la détection et la prévention d'éventuelles fraudes.

Cette analyse permet ainsi de disposer d'un référentiel de contrôle interne amélioré d'année en année.

La Direction Générale, proche des niveaux opérationnels et aidée par le département qualité, s'assure que les processus décisionnels et les opérations sont correctement mis en œuvre.

Au-delà des règles et méthodes, un suivi des performances de chaque entité, des contacts permanents formels en réunions et informels avec les responsables de chaque niveau tant fonctionnels qu'organisationnels, permet à ENCRES DUBUIT de remplir son rôle de société – mère, en détectant les éventuelles anomalies, en organisant les corrections ou adaptations nécessaires et en adoptant si besoin les procédures en conséquence.

##### **✓ Evaluation des risques**

Toute l'entreprise est par nature confrontée à un ensemble de risques internes et externes qui peuvent entraver la réalisation de ses objectifs, risques qui doivent être appréhendés, analysés et traités.

Les principaux risques recensés et auxquels la société doit faire face sont les suivants :

- ✓ **Les risques liés à l'environnement économique** sont la conjonction de plusieurs phénomènes :
  - Ø l'évolution du prix du baril de pétrole,
  - Ø l'évolution du dollar face à l'euro,
  - Ø la maturité du marché sérigraphique européen,

Créée une tension sur les prix de ventes des produits dédiés au marché de la sérigraphie.

##### **✓ Les risques liés aux évolutions réglementaires**

La réglementation concernant les composants (produits chimiques) de nos encres évolue régulièrement. Nos services de recherche et développement assurent une veille permanente afin de s'assurer que les produits commercialisés respectent les normes environnementales européennes ou locales en vigueur.

### ✓ Les risques opérationnels

**Clients** – La grande diversité du portefeuille de clients conjuguée à l'assurance crédit couvrant une large part d'entre eux, procure une sécurité de fait contre les non-paiements. A cela s'ajoute une analyse permanente des encours et des actions de recouvrement.

**Fournisseurs et prestataires** – Indépendant, ENCRE DUBUIT peut adapter facilement sa politique d'achat et éviter ainsi d'être tenu et tributaire d'un fournisseur ou d'un prestataire.

**Investissements** – La quasi-totalité des investissements font l'objet d'une étude et d'une validation par la Direction Générale.

**Systèmes d'information** – Les systèmes d'informations font l'objet d'un suivi et d'évolutions permanentes afin de s'assurer de leur efficacité, de l'intégrité et de la sécurité des informations.

### ✓ Les risques d'assurance

La gestion des risques assurables est centralisée pour l'ensemble du Groupe par le service Juridique, qui dépend du département Financier.

Les montants déclarés sont fondés sur une estimation réalisée par un cabinet d'expertise indépendant.

Un audit concernant la responsabilité civile produit mené en juillet 2006 a conclu à « une bonne maîtrise du processus de fabrication.

La compagnie d'assurance responsabilité civile produits publie une liste nominative de substances de matières premières non assurables. La société s'assure que ces produits ne sont pas utilisés par le Groupe ou dans des proportions ne présentant pas de danger.

### ✓ Les risques financiers

L'exposition aux risques de change est très faible car le Groupe :

- opère pour 51% de son activité en zone euro et, pour le solde, 10 % en Asie et Afrique, 39% sur le continent américain,
- et la quasi-totalité des flux dans chaque pays est domestique et traitée en monnaies locales.

Les engagements financiers, y compris les engagements hors bilan, résultent des décisions d'investissement. Ils font l'objet d'un suivi permanent et d'un inventaire semestriel dans le cadre des clôtures comptables.

### ✓ les risques sur actions

L'exposition au risque sur actions est particulièrement faible. ENCRE DUBUIT SA détient 118 207 actions en autocontrôle, soit seulement 3,76 % du capital.

### ✓ les risques juridiques

L'activité n'est soumise à aucun agrément, ni réglementation particulière.

#### **Droit des sociétés :**

Le service Juridique centralise et assure le suivi de la correcte application du droit des sociétés au sein du Groupe. Avec l'aide de cabinets conseils, il est aussi en charge de la veille juridique.

#### **Gestion des contrats :**

Le service Juridique a un rôle d'expert et intervient à ce titre sur l'ensemble des contrats, sauf délégation identifiée (contrats de travail par le département Personnel, contrats de façonnage par les départements concernés, contrats d'emprunt par la Trésorerie). Il a la charge du suivi de la vie des contrats et gère les dénonciations. Il établit un *reporting* trimestriel à destination de la Direction Générale.

#### **Suivi des litiges :**

Le service Juridique gère l'ensemble des litiges du Groupe qui doivent être communiqués à l'exception des litiges prud'homaux qui sont de la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines. Il reporte au Directoire au

minimum trimestriellement et communique les informations pour l'évaluation des provisions correspondantes à intégrer aux états financiers.

**La protection des droits de la propriété intellectuelle** est également de rigueur. Le dépôt des marques et des logos, le dépôt des noms de domaines sont réalisés dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

#### ✓ **Les risques environnementaux**

Un service Sécurité et Environnement est en charge d'identifier et de prévenir les risques liés à la sécurité physique et environnementale. Il s'assure du respect des contraintes en matière de sécurité. La société prend toutes les dispositions afin de minimiser ces risques par l'aménagement des locaux et par la préparation du Plan d'Opération Interne qui organise la gestion des alertes.

L'activité d'ENCRES DUBUIT SA est soumise à déclaration auprès de la DRIRE.

Globalement, la sécurité est largement prise en compte dans la société. L'implication du CHSCT est de plus en plus forte, ce qui permet de favoriser les prises de conscience de tout le personnel et d'accroître la participation de tous les services.

Le suivi et le *reporting* des litiges sont assurés en permanence par la Direction Financière en liaison avec les conseils extérieurs. Un état de suivi et de synthèse est établi semestriellement. L'impact financier de ces litiges est étudié puis validé par la Direction Générale.

**Le président du Conseil de Surveillance.**

### 2.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société ENCREs DUBUIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 31 janvier 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC3

Représentée par :

Philippe SPANDONIS

B&A AUDIT

Représentée par :

Nathalie BOLLET

## **2.4. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012**

### **✓ A caractère ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et ratification de ces conventions,
- Renouvellement de Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement de Monsieur Michel Rigaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

### **✓ A caractère extraordinaire :**

- Mise en harmonie des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

## **2.5. Projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2012**

### **✓ À caractère ordinaire :**

#### **Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte de 320 178,74 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 6 115 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

#### **Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 339 887 euros.

#### **Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2011 s'élevant 320 178,74 euros en totalité au compte report à nouveau qui est ainsi ramené de 3 019 140,96 euros à 2 698 962,22 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2007 / 2008	942 300 €* soit 0,3 € par action	–	–
2008 / 2009	–	–	–
2009 / 2010	–	–	–

\* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions autodétenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau)

#### **Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et ratification de ces conventions**

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale ratifie les conventions ayant fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de l'exercice 2010/2011 qui y sont mentionnées.

#### **Cinquième résolution - Renouvellement de Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Francine Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **Sixième résolution - Renouvellement de Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur François Dubuit en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Michel Rigaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Michel Rigaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **Huitième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENCRE DUBUIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mars 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 769 200 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### ✓ À caractère extraordinaire :

#### **Neuvième résolution – Mise en harmonie des statuts**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de mettre à jour les statuts et notamment :

1. Concernant la suppression de la liste des conventions courantes significatives conclues à des conditions normales :
  - de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011,
  - de modifier comme suit le quatrième alinéa de l'article 22 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales » ;*

2. Concernant la faculté pour les actionnaires d'inscrire des points et des projets de résolution à l'ordre du jour :
  - de modifier la rédaction des dispositions statutaires au regard de l'article L. 225-105 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010 ;
  - de modifier en conséquence et comme suit le second alinéa de l'article 26 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

*« Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée et agissant dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de Commerce et celles réglementaires ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions. »*

**Dixième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

### 3. LES COMPTES CONSOLIDES

#### 3.1. Comptes de résultat consolidés comparés

En milliers d'Euros	Notes	30-sept-11 12 mois	30-sept-10 12 mois	30-sept-09 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7</b>	<b>32 664</b>	<b>30 253</b>	<b>23 724</b>
Autres produits des activités ordinaires		120	474	36
Achats consommés		-14 025	-13 010	-9 382
Production immobilisée		0	0	0
Autres achats et charges externes		-7 423	-6 861	-5 535
Charges de personnel		-9 858	-9 146	-7 675
Impôts, taxes et versements assimilés		-535	-550	-747
Dotations aux amortissements et aux provisions		-1 401	-1 006	-1 388
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>4.1</b>	<b>-458</b>	<b>154</b>	<b>-967</b>
<i>En % du CA</i>		<i>-1,40%</i>	<i>0,51%</i>	<i>-4,08%</i>
Autres produits et charges	4.2	-172	342	1 542
Amortissement et perte de valeur du goodwill		0	0	-311
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>4.1</b>	<b>-630</b>	<b>496</b>	<b>264</b>
<i>En % du CA</i>		<i>-1,93%</i>	<i>1,64%</i>	<i>1,11%</i>
Produits des placements nets		36	37	179
Intérêts & charges assimilées		-113	-121	-116
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>4.3</b>	<b>-77</b>	<b>-84</b>	<b>63</b>
Autres produits et charges financières	4.4	-382	139	16
Impôts	4.5	466	3	300
Part dans le résultat net des MEE		0	0	0
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>-623</b>	<b>552</b>	<b>643</b>
Gains (pertes) sur cession d'activité abandonnée		0	0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-623</b>	<b>552</b>	<b>643</b>
Part de Groupe		-340	488	848
Intérêts minoritaires		-283	64	-205
Résultat par actions	4.6	-0,11	0,16	0,27
Résultat dilué par actions		-0,11	0,16	0,27

### 3.2. Bilans consolidés comparés

#### ACTIF

En milliers d'Euros	Notes	30-sept-11 12 mois	30-sept-10 12 mois	30-sept-09 12 mois
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	5.3	10 918	10 209	8 754
Immeubles de placement		-	-	-
Ecart d'acquisition	5.2	2 867	2 867	2 867
Immobilisations incorporelles	5.1	450	257	156
Titres de participation (net)	5.5.1	-	-	-
Titres mises en équivalence		-	-	-
Autres actifs financiers	5.5.2	220	218	213
Impôts différés actifs	5.6	1 241	406	283
Autres actifs non courants		-	-	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>15 696</b>	<b>13 957</b>	<b>12 274</b>
Stock, produits et services en cours	5.7	5 871	4 920	4 332
Clients et autres débiteurs	5.8	7 588	7 696	6 951
Impôt courant	5.8	143	58	27
Autres actifs courants	5.8	104	66	66
Produits dérivés ayant une juste valeur positive		-	-	-
Titres négociables	5.11	2 417	2 466	3 311
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.11	3 559	5 658	5 007
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>19 682</b>	<b>20 862</b>	<b>19 695</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 378</b>	<b>34 820</b>	<b>31 969</b>

## PASSIF

En milliers d'Euros	Notes	30-sept-11 12 mois	30-sept-10 12 mois	30-sept-09 12 mois
Capital souscrit		1 256	1 256	1 256
Primes d'émission		3 946	3 946	3 946
Réserves		16 423	15 931	15 363
Ecart de conversion		224	108	- 143
Résultat		- 340	488	848
<b>Capitaux propres - Part Groupe</b>	<b>6.9</b>	<b>21 509</b>	<b>21 730</b>	<b>21 271</b>
Intérêts minoritaires		968	1 275	1 148
<b>Capitaux Propres</b>		<b>22 478</b>	<b>23 005</b>	<b>22 419</b>
Emprunts long-terme	5.11	1 845	2 671	1 706
Impôts différés passifs	5.6	404	341	346
Provision pour retraite	5.10.1	152	95	38
Provisions (non courant)	5.10	1 678	1 338	1 090
Autres passifs non courants		-	-	-
<b>Passif non courant</b>		<b>4 079</b>	<b>4 445</b>	<b>3 180</b>
Fournisseurs et autres créditeurs		6 246	5 692	4 706
Emprunts court-terme	5.11	2 266	1 445	1 440
Impôt courant		245	88	142
Autres passifs courants		10	16	-
Provisions (courant)		56	129	83
<b>Passif Courant</b>	<b>5.12</b>	<b>8 823</b>	<b>7 370</b>	<b>6 371</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>35 378</b>	<b>34 820</b>	<b>31 969</b>

### 3.3. Tableaux de flux de trésorerie

En milliers d'Euros	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-623</b>	<b>552</b>	<b>643</b>
- Résultat net part de groupe	-340	488	848
- Résultat des minoritaires	-283	64	-205
Résultat des sociétés mises en équivalence			
<b>Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie</b>	<b>615</b>	<b>969</b>	<b>1 283</b>
Dotations nettes aux provisions et amortissements des immobilisations et écarts d'acquisition	1 282	1 071	1 649
Ajustement sur exercices antérieurs			
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
variation des impôts différés	-678	-106	-174
Plus et moins values de cessions nettes d'impôt	11	4	-191
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>-8</b>	<b>1 521</b>	<b>1 926</b>
Variation du besoin en fonds de roulement (hors variation des ID)	-567	-347	293
<b>Flux liés à l'exploitation</b>	<b>-574</b>	<b>1 174</b>	<b>2 219</b>
<u>Opérations d'investissement</u>			
- Acquisitions d'immo. Incorporelles	-280	-126	-71
- Acquisitions d'immo.corporelles	-1 447	-1 921	-2 257
- Cessions des immo. Incorp. Et Corporelles	149	36	674
- Acquisitions d'immo.Financières	-15	-297	-147
- Cessions des immo. Financières	1	2	243
Trésorerie nette acquisitions de filiales, Incidences des variations de périmètre	-256		-724
<b>Flux liés aux investissements</b>	<b>-1 848</b>	<b>-2 306</b>	<b>-2 282</b>
<u>Opérations de financement</u>			
- Augmentation de capital			35
- Dividendes versés aux actionnaires	0	0	-939
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-3		
- encaissements provenant d'emprunts	2 296	2 325	1 552
- Remboursement d'emprunts	-2 036	-1 444	-536
<b>Flux liés aux financements</b>	<b>257</b>	<b>882</b>	<b>109</b>
<b>Variation de trésorerie calculée</b>	<b>-2 165</b>	<b>-251</b>	<b>45</b>
Trésorerie à l'ouverture	7 976	8 151	8 151
Trésorerie à la clôture (*)	5 781	7 976	8 172
Incidences des variations des cours des devises	-30	55	-25
<b>Variation de trésorerie constatée</b>	<b>-2 165</b>	<b>-231</b>	<b>45</b>

(\*) dont 196 K€ de découvert

### 3.4. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserve conso.	Titre d'auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part de groupe	Intérêts des mino.	Capitaux propres de l'ens. Conso.
<b>Situation au 30 Septembre 2008</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>15 851</b>	<b>-710</b>	<b>1 116</b>	<b>-81</b>	<b>21 378</b>	<b>1 273</b>	<b>22 651</b>
Affectation du résultat 2008			1 116		-1 116				0
Distribution de dividendes			-926				-926	0	-926
Résultat au 30 Septembre 2009					848		848	-205	643
Augmentation/ réduction de capital								35	35
Conversion d'obligations en actions									0
Variation des écarts de conversion (2)						-62	-62	20	-42
Variation des titres propres			-302	326			25		25
Autres variations (2)			7				7	25	32
Variation de périmètre									0
<b>Situation au 30 Septembre 2009</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>15 747</b>	<b>-384</b>	<b>848</b>	<b>-143</b>	<b>21 271</b>	<b>1 148</b>	<b>22 419</b>
Affectation du résultat 2009			848		-848				0
Distribution de dividendes			0				0	0	0
Résultat au 30 Septembre 2010					488		488	64	552
Augmentation/ réduction de capital									0
Conversion d'obligations en actions									0
Variation des écarts de conversion						251	251	63	314
Variation des titres propres (1) & (1b)				-280			-280		-280
Autres variations							0		0
Variation de périmètre									0
<b>Situation au 30 Septembre 2010</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>16 595</b>	<b>-664</b>	<b>488</b>	<b>108</b>	<b>21 730</b>	<b>1 275</b>	<b>23 005</b>
Affectation du résultat 2010			488		-488				0
Distribution de dividendes			0				0	-3	-3
Résultat au 30 Septembre 2011					-340		-340	-283	-623
Augmentation/ réduction de capital							0		0
Conversion d'obligations en actions							0		0
Variation des écarts de conversion						116	116	-19	97
Variation des titres propres (1)				-7			-7		-7
Autres variations			10	-10			0		0
Variation de périmètre (3)			11				11		11
<b>Situation au 30 Septembre 2011</b>	<b>1 256</b>	<b>3 946</b>	<b>17 104</b>	<b>-681</b>	<b>-340</b>	<b>224</b>	<b>21 509</b>	<b>969</b>	<b>22 478</b>

(1) & (1b) Impact de l'annulation des actions "Encres DUBUIT" auto détenues (115 956 actions acquises dans le cadre du programme de rachats d'actions et 2 251 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité) et du retraitement de la moins value (302 K€) suite à l'attribution définitive des actions Encres Dubuit octroyées par le plan février 2007 pour l'année 2009

(2) Part des minoritaire suite au rachat des sociétés belges - Publivenor sprl et All inks et élimination de la plus value sur la cession des titres de Publivenor à Machines Dubuit Benelux.

(3) Entrée de périmètre de DUBUIT OF AMERICA au 1er octobre 2010, retraitement des écart de conversion passif

### **3.5. Notes annexes aux comptes consolidés**

#### **Note 1 - Informations générales et faits marquants**

##### Note 1.1 - Activité du Groupe

Cotée sur le compartiment C de l'Eurolist (code ISIN FR0004030708), ENCRES DUBUIT s'impose comme le spécialiste des encres de hautes technologies. S'appuyant sur des applications multiples allant des nouvelles technologies au marquage industriel, ENCRES DUBUIT s'adresse à une clientèle de grands comptes internationaux dans les secteurs aussi variés que la cosmétique, l'automobile, le textile ou la communication ... ENCRES DUBUIT poursuit une stratégie de développement à l'international qui représente près de 77 % de son activité.

##### Note 1.2 - Faits marquants de l'exercice

Il n'a eu aucun fait marquant au cours de l'exercice écoulé.

#### **Note 2 - Evolution du périmètre du Groupe**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, la société ENCRES DUBUIT a procédé au rachat d'un distributeur implanté à Chicago DUBUIT OF AMERICA. Cette acquisition permet au Groupe de renforcer son implantation en Amérique du Nord.

#### **Note 3 - Principe et méthode comptable**

##### **Principes généraux**

Les comptes consolidés d'Encres DUBUIT et de ses filiales (« le Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2011, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2011.

Le Directoire, lors de sa séance du 23 Janvier 2012, a arrêté les états financiers consolidés au 30 septembre 2011. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 28 mars 2012.

Les comptes consolidés d'Encres DUBUIT et de ses filiales publiés avant l'exercice 2005, étaient établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 en conformité avec les « nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- Non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- Non-reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées,
- Non-réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- Non-comptabilisation des plans de stocks option antérieur au 7 novembre 2002.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Aucune application anticipée des normes comptables ou amendements de normes existantes au 30 septembre 2011 dont la date d'application effective est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2007, n'a été effectuée.

##### Note 3.1 - Présentation des états financiers

Le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres sont présentés conformément à la recommandation CNC 2004-R02 du 27 octobre 2004.

La présentation du bilan est conforme à la norme IAS 1. Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze

mois suivants la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

### Note 3.2 - Périmètre et Méthodes de consolidation

#### ✓ Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 30 septembre 2011.

ENCRES DUBUIT consolide par intégration globale l'ensemble des sociétés du groupe dans la mesure où elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

#### ✓ Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans certaines notes de l'annexe notamment les éléments suivants :

- les provisions,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

#### ✓ Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers (IAS 21)

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

La conversion des comptes des filiales étrangères est faite au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. La différence est affectée au compte « écart de conversion ». Ce poste concerne les filiales canadiennes, américaines, chinoises et brésiliennes.

#### ✓ Opérations en monnaie étrangère (IAS 21 – IAS 39)

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

### Note 3.3 - Règles et méthodes d'évaluation

#### **Note 3.3.1 - Compte de résultat**

#### ✓ Chiffre d'affaires (IAS 18)

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires.

#### ✓ Marge brute et résultat opérationnel

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des biens et services vendus, ce dernier correspond pour sa majeure partie au coût des produits vendus.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- § le coût de l'endettement financier net,
- § les autres produits et charges financiers,
- § l'impôt sur les résultats,
- § la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

#### ✓ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par Encres DUBUIT.

- Plans de souscriptions d'actions :

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées n'a pas été déterminée dans la mesure où elles ont été octroyées antérieurement au 7 novembre 2002 (exception prévue dans la norme IFRS 1 quant à l'application rétrospective des IFRS en matière de stock-options).

- Plans d'attribution d'actions gratuites :

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire d'ENCRES DUBUIT. Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur de ce plan, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'actions gratuites, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide d'un modèle mathématique de type Black & Scholes à algorithme trinomial, tenant compte notamment du nombre d'options potentiellement exerçable à la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition des droits qui est de 3 ans selon le plan en vigueur, la juste valeur du plan d'attribution d'actions gratuites ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

#### ✓ Imposition différée (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif de leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, des déficits fiscaux, et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultats des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

#### ✓ Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part de groupe rapporté au nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice diminué des actions propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les options de souscription d'actions.

### **Note 3.3.2 - Actif non courant**

#### ✓ Immobilisations corporelles (IAS 16)

Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation prévisible des actifs. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	20 ans
- Installations générales techniques	15 ans
- Second œuvre	12 ans
- Agencements	10 ans
Matériel et outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la mise en service du bien.

Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf. suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

#### ✓ Contrats de location-financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe ENCRES DUBUIT supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles pour la valeur du bien et sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation. Au passif la contrepartie des contrats retraités figurent en dettes financières. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de crédit bail ou d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire. Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif en fin de contrat, l'actif est amorti sur la durée de vie la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

#### ✓ Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

##### § Les frais de développement

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

##### § Les marques

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie. S'appuyant sur cette définition, le Groupe considère que la marque dont il est propriétaire et qui figure à son bilan (DUBUIT) constitue un actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Par conséquent les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation pratiquée annuellement. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

##### § Autres immobilisations incorporelles :

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. ; elles comprennent les logiciels dont les durées d'amortissement prévues varient de 1 à 5 ans.

#### ✓ Goodwill (IFRS 3) – Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de titres de celle-ci et la part du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de prise de participation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif en goodwill. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produit.

Les goodwills, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel.

#### ✓ Suivi des actifs (IAS 36)

Les goodwills et les immobilisations à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation des actifs » au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur à chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste

valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT.

Il a été déterminé que le groupe n'est constitué que d'une seule unité génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés (méthode des « discounted cash-flows » - DCF).

#### **Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés**

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffre d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Aussi afin d'assurer un caractère prudent aux résultats présentés, la société a retenu des scénarios pour lesquels la croissance des chiffres d'affaires et des résultats sont cohérents avec les chiffres constatés au cours de ces dernières années.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe (WACC). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### ✓ Participations dans les entreprises associées et actifs financiers non courants (IAS 32-39)

Les participations dans les entreprises associées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat ». Cette classification implique l'évaluation des participations dans les entreprises associées à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur l'utilisation de la méthode des comparables et de la méthode des flux futurs actualisés.

La juste valeur retenue est la plus faible des deux valeurs obtenues en appliquant chacune de ces deux méthodes.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs sur une période de 5 ans et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Le Groupe ENCRE DUBUIT ne détient pas de titres de participation non consolidés dans les entreprises associées à la clôture de l'exercice 2011.

Les autres actifs financiers non courant incluent les prêts, les dépôts et cautionnements, les participations diverses dans lequel le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

#### ✓ Autres actifs non courant

Les impôts différés actif sont reclassés en actif non courant.

#### **Note 3.3.3 - Actifs courants**

#### ✓ Stocks et travaux en cours (IAS 2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, en particulier les frais de douane et de transport.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production, concourant à la production. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais financiers, de frais commerciaux, de frais de recherche et développement, ni de coût de sous activité.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

✓ **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant sur les créances litigieuses, contentieuses et irrécouvrables.

✓ **Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32-39, IFRS 7)**

Ils comprennent les placements de trésorerie négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La valorisation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

✓ **Disponibilités**

Cette rubrique regroupe uniquement les comptes courants bancaires.

**Note 3.3.4 - Capitaux propres**

✓ **Actions propres (IAS 32-39)**

Les titres auto détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition et leurs variations de valeur ne sont pas enregistrées. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

**Note 3.3.5 - Passif courant, non courant**

✓ **Provisions courantes, non courantes (IAS 37 et IAS 11) :**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont constituées conformément à la norme IAS 37, pour couvrir les obligations liées à des événements survenus avant l'arrêté des comptes, s'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle normal d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance de retournement. Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, la provision pour garantie client.

✓ **Dettes financières courantes, non courantes (IAS 32-39)**

Les dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les emprunts liés au contrat de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 et la participation due aux salariés.

✓ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les provisions pour avantages au personnel concernent d'une part les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble du Groupe et d'autre part les engagements en matière de médailles du travail correspondant à une prime en fonction de l'ancienneté des salariés. Ceux-ci sont calculés d'après les règles fixées par la convention collective applicable.

L'engagement, au titre de l'indemnité retraite, de la société mère est en partie couvert par un contrat d'assurance à cotisations définies. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Son obligation se limite, donc, au montant qu'elle s'engage à payer à la compagnie d'assurance. En conséquence le risque actuariel et le risque de placement n'incombent pas à la société.

Dans les filiales du Groupe, la législation locale n'impose pas le versement d'indemnités en cas de départ à la retraite.

Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués suivant la méthode dite « des unités de crédit projetées » conforme à la norme IAS 19. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur des actifs de couverture sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

**Note 3.3.6 - Information sectorielle (IAS 14)**

Un secteur d'activité est un sous-ensemble de l'entreprise fournissant des biens ou des services exposés à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activités.

Le Groupe ENCRE DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique qui répond à la définition de la norme : la commercialisation d'encres et de produits accessoires. Il constitue le niveau primaire de l'information sectorielle.

Les zones géographiques (France, Europe hors France, le continent américain, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient, et autres pays) constituent le niveau secondaire de l'information sectorielle.

L'application de la norme IAS 14 n'induit pas de différences avec les normes françaises dans la mesure où le groupe n'a qu'une activité : la commercialisation d'encres et de produits accessoires dédiés au marché de la sérigraphie.

## Notes 4 - Le compte de résultat

### Note 4.1 - Résultat opérationnel

( En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>32 664</b>	<b>30 253</b>	<b>23 724</b>
Coûts des biens et services vendus (1)	14 025	13 010	9 382
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>18 639</b>	<b>17 243</b>	<b>14 342</b>
<i>En % CA</i>	<i>57,06%</i>	<i>57,00%</i>	<i>60,45%</i>
Charges externes	7 423	6 861	5 535
Charges de personnel	9 492	8 760	7 267
Personnel extérieur à l'entreprise	366	386	408
Impôts et taxes	535	550	747
Autres produits et charges	-120	-474	-36
Amortissements	954	784	603
Amortissements (comptes de Régul)	-2	-15	-10
Dotations nettes des provisions	449	237	795
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>33 122</b>	<b>30 099</b>	<b>24 692</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>-458</b>	<b>154</b>	<b>-968</b>
<i>En % CA</i>	<i>-1,40%</i>	<i>0,51%</i>	<i>-4,08%</i>
Autres produits et charges non courants	172	-342	-1 542
Perte de valeur des goodwill	0	0	311
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-630</b>	<b>496</b>	<b>263</b>
<i>En % du CA</i>	<i>-1,93%</i>	<i>1,64%</i>	<i>1,11%</i>

La ligne « *autres produits et charges* » intègre les crédits d'impôts – CIR et crédit d'impôt apprentissage – pour un montant de 95 K€ contre 219 K€ sur la période précédente.

**Les frais de personnel** intègrent les sommes dues au titre de la participation des salariés et du contrat d'intéressement du personnel au résultat de la société ENCRES DUBUIT SA.

Le détail des sommes est présenté dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Intéressement & Participation des salariés	0	0	0

**Les dotations nettes aux provisions** se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>Dotations nettes des provisions</b>			
Dépréciations clients	125	-45	66
Provision pour impôts S/Indemnité assurance perçue	-38	-38	306
Risques et charges divers	362	321	423
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>238</b>	<b>795</b>
Dépréciations stock (1)	-18	-26	119

(1) inclus dans le montant "des coûts des biens et services vendus"

**Note 4.2 - Autres produits et charges opérationnelles**

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations	11	4	-191
Litiges fiscaux, sociaux et autres	158	-342	0
Provisions pour risques et charges (1)	0	0	1
Autres produits et charges exceptionnelles	3	-4	14
Indemnités d'assurance perçue	0	0	-1 366
<b>Total autres produits et charges non courants</b>	<b>172</b>	<b>-342</b>	<b>-1 542</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0	311
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>172</b>	<b>-342</b>	<b>-1 231</b>

(1) dont reprise de provision non utilisée 0 0

o • **Autres produits et charges exceptionnels – Litiges fiscaux sociaux autres**

Pour l'exercice 2011, cette ligne du compte de résultat reprend des litiges fiscaux avec l'administration fiscale brésilienne.

o **Dépréciation des écarts d'acquisition**

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en utilisant les projections à 5 ans de flux de trésorerie établis à partir des budgets et plans à moyen terme préparés par les filiales du Groupe. Au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance de 2,5 %. L'actualisation de ces flux est effectuée au taux de 19,9 % au 30 septembre 2011, sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition.

#### Note 4.3 - Coût de l'endettement financier net

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Produits de la trésorerie et équivalent (2)	36	37	179
Coût de l'endettement financier brut (1)	-113	-121	-116
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-77</b>	<b>-84</b>	<b>63</b>

(1) inclus un ajustement lié à l'application de la norme IAS 17	0,0		
(2) dont juste valeur des instruments financiers		0,0	5,7

#### Note 4.4 - Résultat financier

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>Produits financiers</b>	<b>133</b>	<b>411</b>	<b>111</b>
Dividendes reçus ou à recevoir	0	0	5
Profits de change	65	359	82
Autres produits financiers	68	52	24
Reprises de provisions financières	0	0	1
<b>Charges financières</b>	<b>-515</b>	<b>-272</b>	<b>-96</b>
Perte de change	-284	-33	58
Autres charges financières	-204	-238	-154
Dotations aux amort.&prov financières	-27	-1	0
<b>Résultat financier</b>	<b>-382</b>	<b>139</b>	<b>16</b>

#### Note 4.5 - Impôts sur les bénéfices

##### Ventilation de la charge d'impôt

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Impôt courants	212	104	-125
Impôts différés	-678	-106	-174
<b>Total</b>	<b>-466</b>	<b>-2</b>	<b>-300</b>
Taux d'impôts effectif	42,79%	-0,39%	-87,37%

En, 2011 la différence entre le taux normal d'imposition en France – 33,33 % - et le taux calculé par rapport au résultat net des sociétés intégrées – 42,79 % - provient de l'imputation de déficits antérieurs sur les bénéfices de l'année. Ces déficits n'avaient pas fait l'objet d'un impôt différé.

*Ventilation de l'impôt différé*

En milliers d'euros	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b><u>IMPOTS DIFFERES ACTIF</u></b>			
Pertes	1 093	260	143
Provisions pour retraites	50	32	13
Retraitements IFRS	19	15	12
Différences temporaires	6	14	9
Autres retraitements (Marges sur stocks, amortissements dérogatoire, crédit bail)	71	85	106
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>1 241</b>	<b>406</b>	<b>283</b>
<b><u>IMPOTS DIFFERES PASSIF</u></b>			
Retraitement IFRS	37	49	60
Ecart d'évaluation sur actifs	0	0	0
Extourne provisions sur actions propres	40	24	187
Autres retraitements (Marges sur stocks, amortissements dérogatoire, crédit bail)	326	268	99
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>404</b>	<b>341</b>	<b>346</b>

(En milliers d'Euros)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 623	552	643
Impôt courants	212	104	- 125
Impôt différés	- 678	- 106	- 174
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	311
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt et dépréciation des goodwill</b>	<b>- 1 089</b>	<b>550</b>	<b>655</b>
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>- 363</b>	<b>183</b>	<b>218</b>
Effet des différences permanentes	79	44	- 184
Effets des différences de taux d'impôts	- 224	- 139	39
Crédit d'impôt	- 17	- 73	- 321
Non activation de déficit reportable	59	- 11	65
Variation des impôts différés non constatés	-	6	- 10
Autres	-	0	106
<b>Charge d'impôt GROUPE</b>	<b>- 466</b>	<b>2</b>	<b>299</b>

Rappel : pour l'exercice clos au 30 septembre 2010, la ligne « non activation de déficit reportable » est négative sur l'exercice du fait de l'impôt calculé sur des profits réalisés par des filiales étrangères déficitaires et pour lesquelles aucun profit d'impôt différé n'avait été reconnu dans les comptes consolidés.

#### Note 4.6 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentiellement dilutives.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

<b>30/09/2011</b>  <b>12 mois</b>	Résultat net part de Groupe (en K€)	Nombre d'actions	Résultat par actions
<b>Total actions</b>		3 141 000	
Annulation des actions-autodétenues		-118 207	
<b>Résultat de base par action</b>	<b>-340</b>	<b>3 022 793</b>	<b>-0,112</b>
Options à souscription ou achats d'actions			
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>-340</b>	<b>3 022 793</b>	<b>-0,112</b>

<b>30/09/2010</b>  <b>12 mois</b>	Résultat net part de Groupe (en K€)	Nombre d'actions	Résultat par actions
<b>Total actions</b>		3 141 000	
Annulation des actions-autodétenues		-114 787	
<b>Résultat de base par action</b>	<b>488</b>	<b>3 026 213</b>	<b>0,161</b>
Options à souscription ou achats d'actions			
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>488</b>	<b>3 026 213</b>	<b>0,161</b>

#### Note 4.7 – Dividende

Aucun dividende n'a été versé sur l'exercice.

## Note 5 - Le bilan

### Note 5.1 - Immobilisations incorporelles

( En milliers d'Euros)	Marque, fonds de commerce	Goodwills	Brevets, Licence, Autres	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>				
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>1 740</b>	<b>2 337</b>	<b>363</b>	<b>4 440</b>
Mouvements de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	0	0	280	280
Cessions/ Diminutions	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	-42	-42
Autres variations (*)	0	0	0	0
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>1 740</b>	<b>2 337</b>	<b>601</b>	<b>4 678</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>11</b>	<b>1 148</b>	<b>157</b>	<b>1 316</b>
Mouvements de périmètre	0	0	0	0
Amortissement	6	0	47	53
Diminutions	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	-8	-8
Autres variations	0	0	0	0
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>17</b>	<b>1 148</b>	<b>196</b>	<b>1 361</b>
<b>VALEUR NETTE</b>				
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>1 729</b>	<b>1 189</b>	<b>206</b>	<b>3 124</b>
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>1 723</b>	<b>1 189</b>	<b>405</b>	<b>3 317</b>

(\*) la ligne "autres variations" intègre les reclassements de postes à postes

### Note 5.2 - Goodwill net des dépréciations

Les goodwill nets sont résumés dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009
Rachat de la marque DUBUIT	289	289	289
Fonds de commerce (suite fusion)	1 390	1 390	1 390
<b>Ss total marques et fonds de commerce</b>	<b>1 679</b>	<b>1 679</b>	<b>1 679</b>
DUBUIT COLOR	393	393	393
DUBUIT Canada			
TINTAS DUBUIT	58	58	58
SCREEN MESH			
DUBUIT BENELUX	269	269	269
PUBLIVENOR	57	57	57
ALL INKS	410	410	410
<b>Ss total Goodwills</b>	<b>1 188</b>	<b>1 188</b>	<b>1 188</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 867</b>	<b>2 867</b>	<b>2 867</b>

Note 5.3 - Immobilisations corporelles (y compris les biens en crédit bail)

(En milliers d'euros)	Terrain	Construct°	Matériel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. en-cours	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>						
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>2 094</b>	<b>4 657</b>	<b>5 069</b>	<b>4 728</b>	<b>1 455</b>	<b>18 003</b>
Mouvements de périmètre	66	309	39	34		448
Acquisitions		878	318	247	4	1 447
Cessions/ Diminutions			-198	-157		-355
Ecart de conversion	25	33	-127	-12	-51	-132
Autres variations (*)		650	-1		-651	-2
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>2 185</b>	<b>6 527</b>	<b>5 100</b>	<b>4 840</b>	<b>757</b>	<b>19 409</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
<b>Au 30/09/2010</b>		<b>1 660</b>	<b>3 208</b>	<b>2 925</b>		<b>7 793</b>
Mouvements de périmètre		36	23	33		92
Amortissement de la période		240	350	311		901
Diminutions			-117	-77		-194
Ecart de conversion		-22	-70	-7		-99
Autres variations (*)			5	-5		
<b>Au 30/09/2011</b>		<b>1 914</b>	<b>3 399</b>	<b>3 180</b>		<b>8 493</b>
<b>VALEUR NETTE</b>						
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>2 094</b>	<b>2 997</b>	<b>1 861</b>	<b>1 803</b>	<b>1 455</b>	<b>10 210</b>
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>2 185</b>	<b>4 613</b>	<b>1 701</b>	<b>1 660</b>	<b>757</b>	<b>10 916</b>

(\*) La ligne autres variations intègre des reclassements de postes à postes

Note 5.4 - Immobilisations corporelles en contrat de location-financement ou en crédit bail

Les immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de crédit bail concernent le matériel industriel et les autres immobilisations (matériel de transport).

Contrat location financement (suite)

(En milliers d'euros)	Matériel industriel	Autres Immobilisations	Total
<b>VALEUR BRUTE</b>			
Au 30/09/2010	124	103	227
Mouvements de périmètre			
Acquisitions		60	60
Cessions/ Diminutions		-38	-38
Ecart de conversion			
Autres variation			
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>124</b>	<b>125</b>	<b>249</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>			
Au 30/09/2010	55	29	84
Mouvements de périmètre			
Dotations de la période	12	22	34
Diminutions		-20	-20
Ecart de conversion			
Autres variation		1	1
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>67</b>	<b>32</b>	<b>99</b>
<b>VALEUR NETTE</b>			
Au 30/09/2010	69	74	143
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>57</b>	<b>93</b>	<b>150</b>

Note 5.5 - Actifs financiers non courants

**Note 5.5.1 - Titres de participations**

(En milliers d'euros)	Au 30/09/2011		Au 30/09/2010	
	Valeur Bilan	coût d'acquisition amorti	Valeur Bilan	coût d'acquisition amorti
Titres de participation				
o - Publivenor	0	0	0	0
o - Encres Dubuit Shanghai Co Ltd	0	0	0	0

(En milliers d'euros)	Au 30/09/2011		Au 30/09/2010	
	Valeur Bilan	coût d'acquisition amorti	Valeur Bilan	coût d'acquisition amorti
Titres de participation				
o - Publivenor	0	0	0	0
o - Encres Dubuit Shanghai Co Ltd	0	0	0	0

**Note 5.5.2 - Autres actifs financiers**

Ces actifs financiers non courants sont principalement des dépôts et cautions versés lors de la signature de baux commerciaux dont le montant net au 30 septembre 2011 s'élève à 88 mille euros et d'une retenue de garantie effectuée lors de l'acquisition de DUBUIT BENELUX pour 132 K€.

	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Dont flux liés aux actions auto détenues
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>264</b>	<b>46</b>	<b>218</b>	
Variation de périmètre	0	0	0	
Augmentations	319	0	319	315
Diminutions	-305	0	-305	-304
Autres variations (*)	-11	0	-11	-11
Ecart de conversion	-1	0	-1	
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>266</b>	<b>46</b>	<b>220</b>	<b>0</b>

#### Note 5.6 Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

(En milliers d'euros)	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Au 30/09/2010	406	341
Variation de l'exercice	835	63
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>1 241</b>	<b>404</b>

#### Note 5.7 – Les stocks

(En milliers d'euros)	Au 30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009
Matières premières	4 176	3 448	2 845
Produits semi-finis et finis	1 868	1 588	1 478
Autres	223	191	306
<b>Montant brut</b>	<b>6 267</b>	<b>5 227</b>	<b>4 629</b>
Provisions	396	307	297
<b>Montant net</b>	<b>5 871</b>	<b>4 920</b>	<b>4 332</b>

Les provisions pour dépréciation portent essentiellement sur les produits matières premières.

#### Note 5.8 - Créances clients et autres créances

(En milliers d'euros)	Au 30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009
<b>Créances clients</b>			
Clients et comptes rattachés bruts	7 649	7 687	6 742
Provisions pour dépréciation	573	481	458
<b>Créance clients</b>	<b>7 076</b>	<b>7 206</b>	<b>6 284</b>
Autres créances	250	70	126
Créances sociales et fiscales	262	419	536
Impôt courant	143	58	27
Comptes courants (HG)	0	1	5
Autres actifs courants	104	66	66
<b>Total autres créances</b>	<b>759</b>	<b>614</b>	<b>760</b>
<b>Total</b>	<b>7 835</b>	<b>7 819</b>	<b>7 045</b>

## Note 5.9 - Capitaux propres

Au 30 septembre 2011 le capital se compose de **3.141.000** actions d'une valeur nominale de **0,40 €** soit une valeur totale de 1.256.400 €

### **Note 5.9.1 - Répartition du capital social et des droits de vote au 30 septembre 2011**

	Totalité des titres	Titres simples	Titres doubles	Droits de vote	% du capital	% des droits de votes
Dubuit International Sarl	1 264 000	40 000	1 224 000	2 488 000	40,24%	49,03%
Jean-Louis Dubuit et famille	616 183	95 988	520 195	1 136 378	19,62%	22,39%
Membres du directoire	14 001	14 000	1	14 002	0,45%	0,28%
Membres du conseil de surveillance	1	10	1	12	0,00%	0,00%
Actions nominatives	342 668	35 190	307 478	650 146	10,91%	12,81%
Auto détention	115 956	0		0	3,69%	0,00%
Contrat de liquidité	2 251	0		0	0,07%	0,00%
FCP encres Dubuit	75 550	75 550		75 550	2,41%	1,49%
Public	710 390	710 390		710 390	22,62%	14,00%
Total	3 141 000	971 128	2 051 675	5 074 478	100,00%	100,00%

A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous ne détenait plus de 5 % du capital au 30 Septembre 2011

#### o Etat de la participation des salariés au capital social au 30 septembre 2011

Dans le cadre du plan d'intéressement des salariés, un fonds commun de placement « Encres DUBUIT » a été créé, et comprend au 30 septembre 2011, 75 550 actions de la société.

### **Note 5.9.2 - Paiements sur la base d'actions**

#### o Plan d'Attribution d'actions gratuites

En contrepartie des services rendus, le Groupe octroie à certains membres du personnel des plans fondés en actions réglés en actions.

Le Groupe comptabilise son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits :

- la date d'attribution correspond à la date à laquelle les plans ont été approuvés individuellement par le Directoire ;
- la date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les conditions spécifiques d'acquisition sont satisfaites.

Pour les bénéficiaires, les droits acquis ne peuvent être exercés qu'à l'issue d'une période de blocage dont la durée varie selon les plans.

La nature des **plans éligibles** et leurs caractéristiques principales figurent dans le tableau ci-dessous :

	Plan 2009
Plans d'attribution d'actions Gratuites	Actions gratuites
<b>Date d'attribution</b>	01/08/2009
Délai d'acquisition	3 ans
Délai de conservation	2 ans
Date d'expiration	n/a
<b>Acquisitions des droits</b>	(a)
Nombre de bénéficiaires	1
<b>Nombre attribué à l'origine</b>	20.000
Nombre en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	-
Nombre auquel il est renoncé en 2011	0
Nombre exercé en 2011	0
Nombre expiré en 2011	0
Nombre en circulation au 30/09/2011	20.000
<b>Nombre exerçable au 30/09/2011</b>	<b>20.000</b>
Prix d'exercice en euros	n/a

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires est réalisée à la date d'attribution des plans à l'aide d'un modèle de type Black & Scholies à deux sous jacents.

Les principales hypothèses d'évaluation des différents plans sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Plan 2009
Volatilité	27,14 %
Taux de rendement du dividende	3,57 %
Taux sans risque (OAT 10 ANS)	3.55 %

La charge totale comptabilisée au 30 septembre 2011 s'élève à 7,8 mille euros.

#### Note 5.10 - Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	30/09/2011	30/09/2010
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	1 418	1 026
Provision pour Impôt	260	312
Provisions indemnité de départ à la retraite	152	95
<b>Total provisions pour risque et charges</b>	<b>1 830</b>	<b>1 433</b>

#### **DOTATION / REPRISE DE L'EXERCICE**

- Exploitation	362	342
- Financier	0	1
- Exceptionnel	-38	-38
- Dont montant non utilisé	0	

### Note 5.10.1 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

#### Description des régimes

Les engagements du groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent essentiellement les régimes à prestations définies suivants :

- les indemnités de fin de carrière versées lors du départ à la retraite d'un salarié (France) ;
- d'autres avantages long terme (médailles du travail en France).

Tous ces régimes sont comptabilisés conformément aux principes et méthodes décrits dans la note 3.3.5 « Avantages au personnel » du rapport d'activité 2011.

- Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements tiennent compte des conditions démographiques et financières propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de premier plan sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date de l'évaluation.

Au 30 septembre 2011, le taux d'actualisation retenu pour la France est: 3,50%.

#### Note 5.11 - Endettement financier net

##### Note 5.11.1 - Présentation de l'endettement net

(En milliers d'Euros)	Non courant	Courant	Total
<b>Au 30 Septembre 2011</b>			
Emprunts et dettes financières	1 810	2 008	<b>3 818</b>
Dettes financières liés au retraitement des contrats de location-financement	35	42	<b>77</b>
Participation des salariés	0	14	<b>14</b>
Dettes financières diverses	0	6	<b>6</b>
Concours bancaires courant	0	196	<b>196</b>
<b>I- Dettes financières Brutes</b>	<b>1 845</b>	<b>2 266</b>	<b>4 111</b>
Actifs Financiers de gestion de trésorerie Disponibilités	0	5 976	5 976
<b>II- Actifs Financiers</b>	<b>0</b>	<b>5 976</b>	<b>5 976</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (I-II)</b>	<b>-1 845</b>	<b>3 710</b>	<b>1 865</b>

##### Note 5.11.2 - Détail des dettes financières (hors concours bancaires courants)

(En milliers d'Euros)	Emprunts	Dettes fi. liées aux contrats de location-financement	Participation des salariés	Dettes financières diverses	Total
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>3 882</b>	<b>66</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>3 967</b>
Variation de périmètre	77	0	0	0	<b>77</b>
Augmentations	1 799	60	0	0	<b>1 859</b>
Diminutions	-1 812	-49	0	0	<b>-1 861</b>
Autres variations	0	0	1	-1	<b>0</b>
Ecart de conversion	-128	0	0	1	<b>-127</b>
<b>Au 30/09/2011</b>	<b>3 818</b>	<b>77</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>3 917</b>

La participation des salariés représente les montants dus aux salariés de la société ENCREs DUBUIT SA au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise. Ces fonds, bloqués pendant une période de 5 ans, sont rémunérés au taux de 7 %.

**Note 5.11.3 - Echancier des emprunts (hors concours bancaires courants)**

Échéances	A 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	total
Emprunts long terme	2 008	1 687	123	3 818
Emprunts liés aux contrats de location-financement	42	35	0	77
Participation des salariés	14	0	0	14
Dettes financières diverses	6	0	0	6
<b>Total</b>	<b>2 070</b>	<b>1 722</b>	<b>123</b>	<b>3 915</b>

**Note 5.11.4 - Répartition des emprunts longs terme et des emprunts liés aux contrats de location-financement par devises**

	30/09/2011	30/09/2010
Euro	2 315	2 902
Real (Brésil)	1 523	1 066
Dollar (Etats Unis)	77	
<b>Total</b>	<b>3 915</b>	<b>3 968</b>

**Note 5.11.5 - Répartition des emprunts longs terme et des emprunts liés aux contrats de location-financement taux fixe taux variable**

	30/09/2011	30/09/2010
Taux fixe	3 915	3 968
Taux variable	0	0
<b>Total</b>	<b>3 915</b>	<b>3 968</b>

## **Note 5.12 - Passif courant**

<b>(En milliers d'Euros)</b>	<b>30/09/2011</b>	<b>30/09/2010</b>
<u>Provisions pour litiges</u>		
Provisions pour garantie client	56	119
Provisions pour Ecart de conversion	0	0
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	0	10
<b>Ss total provisions courantes</b>	<b>56</b>	<b>129</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>2 266</b>	<b>1 445</b>
Fournisseurs	3 829	3 333
Dettes fiscales et sociales	2 072	2 033
Participation et intéressement	0	0
Autres dettes diverses	355	341
<b>Ss total fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>6 256</b>	<b>5 707</b>
<b>Impôt courant</b>	<b>245</b>	<b>88</b>
<b>Total passif courant</b>	<b>8 823</b>	<b>7 369</b>
<b>Détail des dotations liées aux provisions</b>		
Dotation nettes des reprises		
Exploitation	-63	-37
Financier	0	0

## **Note 6 - Information sectorielle**

### Informations par secteur d'activité

Comme il a été indiqué dans les principes comptables et méthode d'évaluation, le Groupe ENCREs DUBUIT exerce son activité dans un secteur unique qui répond à la définition de la norme : la commercialisation d'Encres et de produits accessoires pour le marché de la sérigraphie. Il constitue le niveau primaire de l'information sectorielle.

Les zones géographiques (Europe, continent américain, l'Asie, l'Afrique) constituent le niveau secondaire de l'information sectorielle.

L'application de la norme IAS 14 n'induit pas de différences avec les normes françaises dans la mesure où le groupe a une activité unique.

### Informations par zone géographique

Toutes les informations sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires par destination, qui est établie selon la localisation géographique du client.

## Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

(En milliers d'Euros)	30/09/2011		30/09/2010		30/09/2009	
	12 mois		12 mois		12 mois	
Europe	16 545	50,65%	14 643	48,40%	11 801	49,74%
Continent Américain	12 877	39,42%	12 090	39,96%	8 845	37,28%
Asie et Afrique	3 243	9,93%	3 520	11,64%	3 078	12,97%
<b>Total</b>	<b>32 664</b>		<b>30 253</b>		<b>23 724</b>	

## Informations par segment de marché

En milliers d'Euros	30/09/2011		30/09/2010		30/09/2009	
	12 mois		12 mois		12 mois	
Chiffre d'affaires Encres						
- UV	17 983	55,1%	16 458	54,4%	14 883	62,7%
- Conventionnelles	5 518	16,9%	5 567	18,4%	4 078	17,2%
- Digital	354	1,1%	615	2,0%	250	1,1%
Chiffre d'affaires accessoires	8 809	27,0%	7 613	25,2%	4 513	19,0%
	32 664		30 253		23 724	

## Analyse sectorielle du bilan par zone géographique

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie & Afrique		TOTAL	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Immobilisations corporelles, matériels et outillages	6 226	6 493	2 443	2 512	2 249	1 204	10 918	10 209
Goodwills	2 474	2 474	393	393			2 867	2 867
Immobilisations incorporelles	72	81	378	176			450	257
Autres actifs financiers	196	195	25	23			220	218
Impôts différés actifs	415	156	697	212	129	38	1 241	406
Autres actifs non courants							0	0
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>9 382</b>	<b>9 399</b>	<b>3 936</b>	<b>3 317</b>	<b>2 378</b>	<b>1 241</b>	<b>15 696</b>	<b>13 957</b>
Stock, produits et services en cours	3 170	2 564	2 398	2 171	303	184	5 871	4 920
Clients et autres débiteurs	3 723	4 451	2 696	2 548	1 170	696	7 588	7 696
Impôt courant	100	27	43	31			143	58
Autres actifs courants	49	41	46	16	9	9	104	66
Produits dérivés ayant une juste valeur positive							0	0
Titres négociables	2 405	2 451	12	15			2 417	2 466
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 709	4 079	231	267	620	1 312	3 559	5 658
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>12 156</b>	<b>13 613</b>	<b>5 425</b>	<b>5 048</b>	<b>2 101</b>	<b>2 201</b>	<b>19 682</b>	<b>20 862</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 539</b>	<b>23 013</b>	<b>9 361</b>	<b>8 365</b>	<b>4 478</b>	<b>3 442</b>	<b>35 378</b>	<b>34 820</b>

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie & Afrique		TOTAL	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Emprunts long terme	1 684	1 605	161	1 066			1 845	2 671
Impôts différés passif	403	340	0	0	1	1	404	341
Provision pour retraite	152	95					152	95
Provisions non courante	942	1 021	736	317			1 678	1 338
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>3 181</b>	<b>3 061</b>	<b>897</b>	<b>1 383</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4 079</b>	<b>4 445</b>
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>5 686</b>	<b>5 033</b>	<b>2 791</b>	<b>2 076</b>	<b>346</b>	<b>262</b>	<b>8 823</b>	<b>7 370</b>
<b>TOTAL PASSIF Non Courant / Courant</b>	<b>8 867</b>	<b>8 094</b>	<b>3 688</b>	<b>3 458</b>	<b>347</b>	<b>262</b>	<b>12 902</b>	<b>11 815</b>

#### Analyse des investissements corporels et incorporels par secteur géographique

En milliers d'Euros	Continent européen		Continent américain		Asie et Afrique		TOTAL	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	34	263	92			280	126
Acquisition d'immobilisations corporelles	386	821	108	549	952	551	1 447	1 921

#### **Note 7 – Transactions entre parties liées**

Sont à considérer comme des parties liées au Groupe ENCRES DUBUIT :

- Les membres du directoire.

#### **Relations avec les membres du directoire :**

Les membres du Directoire perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de la société. Les membres du directoire ont perçu au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011 une rémunération totale (y compris les charges patronales) de 343 mille euros.

#### **Note 8 – Informations complémentaires**

##### Note 8.1 – Engagements

##### Note 8.1.1. - Autres engagements donnés

A l'exception des engagements de crédit bail dont le retraitement a été exposé par ailleurs, on relèvera les engagements suivants :

§ Engagements relatifs aux emprunts bancaires d'Encres DUBUIT

- **prêt bancaire Caisse d'épargne** : capital restant dû au 30/09/2011 9,5 K€, garantie par une hypothèque conventionnelle en premier rang.
- **Prêt bancaire CDN** : capital restant dû au 30/09/2011 435 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire BNP** : capital restant dû au 30/09/2011 172 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,

- **Prêt bancaire HSBC** : capital restant dû au 30/09/2011 426 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire BNP** : capital restant dû au 30/09/2011 499 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire SG** : capital restant dû au 30/09/2011 492 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,

§ Engagements pris par DUBUIT Color :

- caution de 8 K€ pour la location d'un nouveau site à Rio de Janeiro.
- § Engagement relatif à la marge d'exploitation consentie à DUBUIT Canada :
- garantie indemnitaire (« Hold Cover ») ayant pour bénéficiaire HSBC Canada et d'une couverture de 200 K€

## Note 8.2 Politique de gestion des risques

Le groupe ENCRES DUBUIT s'emploie à ce que les risques inhérents à ses activités et à ses ambitions soient maîtrisés.

### **Risques environnementaux**

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine du groupe.

### **Risques de change**

- L'activité

L'activité est peu exposée au risque de change. En effet, les activités du groupe ENCRES DUBUIT dans le monde sont réalisées soit par la société mère qui facture en euros l'ensemble des exportations, soit par les filiales qui opèrent exclusivement dans leur pays. Les ventes facturées en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise.

Exposition du chiffre d'affaires en devise :

	30/09/2011		30/09/2010		30/09/2009	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Euro	16 545	50,65%	16 395	54,19%	13 756	57,98%
Réal Brésilien	11 883	36,38%	11 125	36,77%	7 971	33,60%
Dollar Canadien	588	1,80%	777	2,57%	722	3,04%
Yuan Chinois	3 243	9,93%	1 956	6,46%	1 276	5,38%
Dollar Américain	405	1,24%				
	<b>32 664</b>		<b>30 253</b>		<b>23 724</b>	

### **Les capitaux propres**

Les investissements en fonds propres (en monnaie autre que l'euro) ne font pas l'objet de couverture, entraînant le cas échéant des écarts de conversion, comptabilisés dans les capitaux propres.

Les positions bilancielle des actifs et passifs devant donner lieu à un paiement ou à une recette future dans les principales devises étrangères sont les suivantes :

Risque de change en K devises	Réal Brésilien	Yuan Chinois	Dollar Canadien	Dollar USD
Actif en devises	R\$ 20 326	• 38 607	\$522	\$1 191
Passif en devises	R\$ 8 781	• 3 395	\$1 727	\$933
Hors Bilan				
<b>POSITION NETTE APRES GESTION</b>	<b>R\$ 11 545</b>	<b>• 35 212</b>	<b>-\$1 205</b>	<b>\$258</b>

Une variation d'un centime d'euros par rapport à ces trois devises entraîne une variation de : (18) K€ de la position nette globale en Réal brésilien, 6 K€ de la position nette globale en dollar canadien, (5) K€ de la position nette globale en Yuan Chinois et (5) K€ de la position nette globale en dollar américain.

### Risques de taux

Le risque de taux peut s'apprécier au regard des échéances des dettes et des conditions de rémunération prévues par le contrat (taux fixe, taux variable). La trésorerie disponible est quant à elle placée à très court terme en euros et rémunérée sur la base de l'EONIA.

L'échéancier des actifs et des dettes financières se présente de la façon suivante :

Au 30 Septembre 2011 K€	Inférieur à 1 an	1 à 5 ans	Au delà
Passifs financiers	2 070	1 723	123
- Actifs financiers	2 417		
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>-347</b>	<b>1 723</b>	<b>123</b>
- Position hors bilan			
<b>POSITION NETTE APRES GESTION</b>	<b>-347</b>	<b>1 723</b>	<b>123</b>

Sur la base des taux d'intérêt au 30 septembre 2011, une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base majorerait les frais financiers de 38 K€ et les produits financiers de 71 K€. Dans le cas contraire les frais financiers et les produits financiers seraient respectivement minorés des mêmes montants.

### Risques sur actions

Au 30 Septembre 2011 en K€	Portefeuille d'actions tierces	Actions propres(*)
Position à l'actif	2 417	
Position au passif		685
- Position hors bilan		
Position nette globale	2 417	685

(\*) Les actions propres sont retraitées en moins des capitaux propres

Le groupe ne détient aucun instrument de couverture du risque actions.

Le prix moyen d'acquisition des actions propres s'établit à 5,16 Euros par action. Toute baisse du cours est sans impact sur le résultat du Groupe.

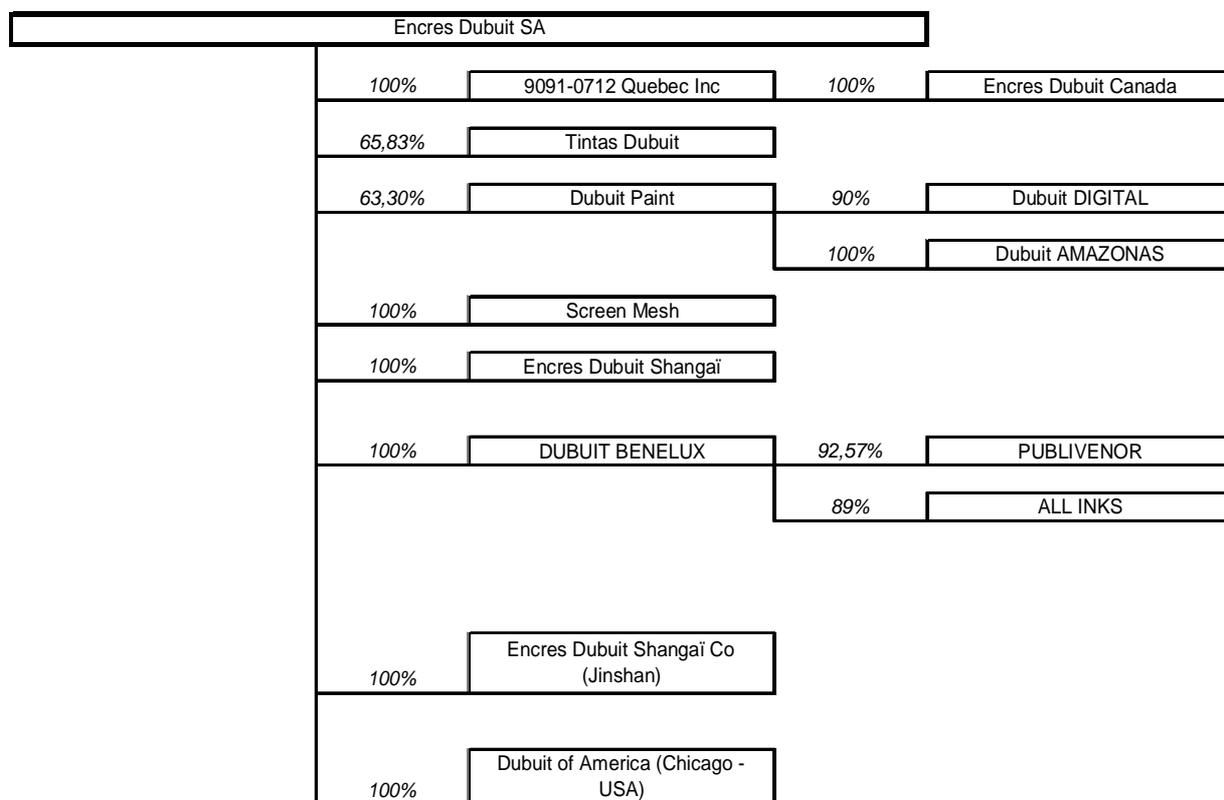
Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe des risques de contrepartie sont essentiellement les placements financiers à court terme conclus auprès d'institutions financières. L'ensemble des placements financiers correspond à des OPCVM de type monétaire dont la rémunération attendue est basée sur l'EONIA plus une marge.

## Risques matières

Les matières premières utilisées pour la production d'encre pour la sérigraphie suivent le cours du pétrole. Le groupe est donc exposé aux variations du prix du pétrole. Ce risque n'est pas couvert.

### Note 9 - Liste des principales sociétés consolidées au 30 septembre 2011

Note 9.1 - Organigramme juridique du groupe



Note 9.2 - Liste des sociétés consolidées

Société	Nombre total de titres	Nombre de titres détenus par le groupe	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Encres Dubuit Sa	3 141 000	3 141 000	Mère	Mère	I.G.
Tintas Dubuit Sa (Espagne)	1 200	790	65,83%	65,83%	I.G.
Dubuit Color Ltda (Brésil)	5 760 000	3 646 080	63,30%	63,30%	IG
Screen Mesh Sarl (France)	500	500	100,00%	100,00%	IG
Quebec Inc Sa (Canada)	1 637 507	1 637 507	100,00%	100,00%	IG
Dubuit Canada Sa (Canada) 63/67 Bld des grandes prairies - St	2 100	2 100	100,00%	100,00%	IG
Encres Dubuit Shanghai (Chine)	NA	NA	100,00%	100,00%	IG
Dubuit DIGITAL (Brésil)	150 000	135 000	90,00%	63,30%	IG
Dubuit AMAZONAS (Brésil)	150 000	150 000	100,00%	63,30%	IG
Encres Dubuit Shanghai (Jinshan) (Chine)	NA	NA	100,00%	100,00%	IG
Dubuit Benelux (Belgique)	6 613	6 613	100,00%	100,00%	IG
Publivenor Sprl (Belgique)	350	324	92,57%	92,57%	IG
ALL INKS Sprl (Belgique)	100	89	89,00%	89,00%	IG
Dubuit of America (Etats Unis - Chicago)	701 525	701 525	100,00%	100,00%	IG

**Note 10 - Evènements postérieurs à la clôture**

Au cours du mois de décembre 2011, la société ENCRES DUBUIT a procédé au rachat des participations minoritaires de sa filiale espagnole – TINTAS DUBUIT.

## 4. COMPTES D'ENCRES DUBUIT SA

### 4.1. Les états financiers

#### COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros				30/09/2010	30/09/2009
30/09/2011 - 12 mois -				12 mois	12 mois
	France	Exportation	Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Ventes de marchandises	1 719	760	2 478	2 225	1 893
Production vendue (biens)	5 839	3 613	9 453	9 577	9 829
Production vendue (services)	206	130	336	401	330
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>7 764</b>	<b>4 503</b>	<b>12 267</b>	<b>12 203</b>	<b>12 052</b>
Production stockée			240	(165)	(61)
Subventions d'exploitation			6	12	3
Reprises sur provisions et transfert de charges			763	652	755
Autres produits d'exploitation			2	3	0
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>13 278</b>	<b>12 705</b>	<b>12 749</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises			1 245	1 226	779
Variations de stocks			(50)	(68)	37
Achats matières premières et autres approvisionnements			4 289	3 699	3 286
Variations de stocks			(263)	(93)	46
Autres achats et charges externes			2 982	2 780	2 866
Impôts, taxes et versements assimilés			371	411	449
Salaires et traitements			2 914	3 292	3 030
Charges sociales			1 292	1 291	1 373
Dotations aux amortissements et provisions :					
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			411	313	224
- sur actif circulant : dotations aux provisions			486	339	399
- pour risques et charges : dotations aux provisions			186	310	672
Autres charges			143	20	6
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>14 008</b>	<b>13 521</b>	<b>13 167</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(730)</b>	<b>(816)</b>	<b>(418)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
Produits des participations			554	293	117
Produits des autres valeurs mobilières et autres créances			13	7	50
Autres intérêts et produits assimilés			1	151	
Reprises sur provisions et transferts de charges			92	53	243
Différences positives de change			17	11	7
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			17	35	123
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>695</b>	<b>550</b>	<b>541</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations financières aux amortissements et aux provisions			310	75	409
Intérêts et charges financiers			113	106	75
Différences négatives de change			17	7	16
Autres charges financières					
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			0		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>			<b>441</b>	<b>188</b>	<b>501</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>254</b>	<b>361</b>	<b>40</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(476)</b>	<b>(455)</b>	<b>(378)</b>

Compte de résultat social (suite)

	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34	356	19
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78	26	136
Reprises sur provisions et transferts de charges	38	38	1 396
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>150</b>	<b>420</b>	<b>1 551</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6	16	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	83	16	470
Dotations aux amortissements et provisions			345
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>89</b>	<b>32</b>	<b>819</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>61</b>	<b>387</b>	<b>732</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	(95)	(219)	(239)
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>14 123</i>	<i>13 674</i>	<i>14 841</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>14 443</i>	<i>13 522</i>	<i>14 248</i>
<b>RESULTAT de L'EXERCICE</b>	<b>(320)</b>	<b>152</b>	<b>593</b>

**BILAN ACTIF**

En milliers d'euros	30/09/2011 (12 mois)			30/09/2010 (12 mois)	30/09/2009 (12 mois)
	Brut	Amorti. & provo.	Net	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	392	77	316	317	299
Fonds commercial	1 845		1 845	1 845	1 845
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 237</b>	<b>77</b>	<b>2 160</b>	<b>2 162</b>	<b>2 143</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	1 006		1 006	1 006	1 006
Constructions, installation des constructions	2 790	1 185	1 606	1 743	731
Installations tech.mat. Out. industriels	1 880	1 420	459	464	280
Autres immobilisations corporelles	3 762	2 519	1 243	1 339	719
Immobilisations en cours	121		121	117	1 506
Avances et acomptes			0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>9 559</b>	<b>5 124</b>	<b>4 435</b>	<b>4 668</b>	<b>4 243</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations	7 262	1 074	6 188	5 809	4 874
Créances rattachées à des participations	1 400	21	1 379	1 039	1 008
Autres titres immobilisés	504	121	383	423	54
Autres immobilisations financières	233	46	188	187	183
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>9 400</b>	<b>1 262</b>	<b>8 138</b>	<b>7 457</b>	<b>6 120</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>21 197</b>	<b>6 463</b>	<b>14 734</b>	<b>14 287</b>	<b>12 506</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières & autres approv	1 601	183	1 418	1 077	966
En-cours de production			0	0	0
Produits intermédiaires et finis	939	0	939	699	864
<b>Avances et acomptes versés</b>	<b>54</b>		<b>54</b>	<b>0</b>	<b>29</b>
<b>Créances</b>					
Clients et comptes rattachés	3 555	964	2 591	2 880	2 645
Autres créances	2 489	32	2 457	2 687	2 893
<b>Actions propres</b>	<b>181</b>		<b>181</b>	<b>181</b>	<b>336</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 432</b>	<b>27</b>	<b>2 405</b>	<b>2 451</b>	<b>2 945</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>2 040</b>		<b>2 040</b>	<b>3 521</b>	<b>3 593</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>42</b>		<b>42</b>	<b>34</b>	<b>32</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 334</b>	<b>1 207</b>	<b>12 127</b>	<b>13 530</b>	<b>14 304</b>
Charges à répartir			0	0	0
Ecart de conversion actif	161		161	2	52
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 692</b>	<b>7 670</b>	<b>27 022</b>	<b>27 820</b>	<b>26 863</b>

## Bilan Passif

En milliers d'euros	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	1 256	1 256	1 256
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 398	4 398	4 398
Réserves :			
- Réserve légale	126	126	126
- Réserves statutaires ou contractuelles	12 454	12 454	12 454
Report à nouveau	3 019	2 867	2 273
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-320	152	593
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL</b>	<b>20 932</b>	<b>21 252</b>	<b>21 100</b>
Autres fonds propres			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>20 932</b>	<b>21 252</b>	<b>21 100</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	897	768	734
Provisions pour charges	260	312	363
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>1 157</b>	<b>1 079</b>	<b>1 097</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	2 036	2 549	1 769
Dettes financières diverses	20	20	170
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 055</b>	<b>2 569</b>	<b>1 939</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662	1 700	1 841
Dettes fiscales et sociales	883	843	744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	126	176	134
Produits constatés d'avance	7	16	
<b>TOTAL DETTE D'EXPLOITATION</b>	<b>2 678</b>	<b>2 735</b>	<b>2 719</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 734</b>	<b>5 304</b>	<b>4 659</b>
Ecarts de conversion passif	199	184	7
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 022</b>	<b>27 820</b>	<b>26 862</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/09/2011 12 mois</b>	<b>30/09/2010 12 mois</b>	<b>30/09/2009 12 mois</b>
<b>Flux de trésorerie lié à l'activité</b>	-	-	-
-	-	-	-
. Résultat net	(320)	152	593
<b>. Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b>			
. Amortissements et provisions (sauf prov / actif circulant)	540	367	930
. Variation des impôts différés			
. Plus-values de cession nettes d'impôt	(3)	(19)	10
. Plus ou Moins value sur cession d'actions propres		8	
. Marge brute d'autofinancement	217	509	1 533
. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
. Créances d'exploitation et stock	(283)	(300)	1 895
. Dettes d'exploitation et autres dettes	(41)	594	(1 123)
	(324)	294	772
<b>TOTAL FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</b>	<b>(107)</b>	<b>804</b>	<b>2 305</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	-	-	-
-	-	-	-
. Acquisition d'immobilisations	(1 068)	(1 086)	(3 588)
. Cessions d'immobilisations nettes d'impôt et remboursement	543	19	340
. Impact des variations de périmètres	(380)	(1 090)	
<b>TOTAL</b>	<b>(905)</b>	<b>(2 156)</b>	<b>(3 248)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	-	-	-
. Dividendes versés aux actionnaires			(926)
. Autres variations			
. Emissions d'emprunts		1 219	990
. Remboursements d'emprunts	(514)	(588)	(325)
<b>TOTAL</b>	<b>(514)</b>	<b>630</b>	<b>(261)</b>
<b>Variation de la trésorerie calculée</b>	<b>(1 526)</b>	<b>(722)</b>	<b>(1 204)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	-	-	-
. Trésorerie d'ouverture	6 152	6 874	8 079
. Trésorerie de clôture	4 626	6 152	6 874
<b>TOTAL</b>	<b>(1 526)</b>	<b>(722)</b>	<b>(1 204)</b>

## **4.2. Annexes comptes sociaux**

### **4.2.1. Evènement significatif**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2010, la société ENCREs DUBUIT a racheté 100 % d'une société située aux Etats Unis (Chicago). L'objectif de cette acquisition est de renforcer la position du Groupe sur le continent nord américain.

### **4.2.2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société applique les règlements n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs qui se traduisent par :

- l'application de la méthode de ré allocation des valeurs nettes comptables,
- la décomposition des immobilisations par composants :

Elles concernent les ensembles immobiliers en l'absence d'autres immobilisations présentant des composants dont la durée d'utilité serait différente de la structure,

- l'amortissement des immobilisations sur la base des composants :

Il est tenu compte de la durée d'utilité selon le mode linéaire ; un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif,

- La détermination éventuelle d'une valeur résiduelle :

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans la base amortissable des biens au 30 septembre 2011, cette valeur n'étant pas significative,

- La constitution, le cas échéant, d'une provision pour gros entretien selon un plan de travaux pluriannuel. Cette provision concerne essentiellement les ensembles immobiliers. Au 30 septembre 2011, aucune provision n'a été comptabilisée en l'absence de travaux prévus répondant à la définition du gros entretien.

Les options retenues sont :

- les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charge,
- les coûts d'emprunt ne sont pas activés,
- les frais de développement sont enregistrés en charge au fur et à mesure de leur engagement.

La société a opté pour le traitement prospectif de l'amortissement de ses actifs.

Ø Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations (1 à 3 ans).

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les fonds de commerce sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette au bilan. La valeur d'inventaire attribuée aux fonds de commerce fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de l'actualisation de la

méthode de valorisation retenue par l'expert en 1995 à savoir : les profits futurs, les perspectives de développement, la marge brute.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissements pour dépréciation sont établis suivants la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire ou suivant le mode dégressif.

Durées retenues pour le calcul des amortissements :

	Durée
<u>Immobilisations décomposables</u>	
- Structure gros-œuvre	20 ans
- Lots techniques	15 ans
- Lots de second œuvre	12 ans
- Lots d'aménagement	10 ans
<u>Immobilisations non décomposables</u>	
- Matériel et outillage industriels	10 ans
- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

### **Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

### **Provision pour gros entretien**

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

### **Immobilisations financières**

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les créances rattachées à des participations, les prêts et dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés figurant au bilan pour leur coût d'acquisition est fonction de la quote-part détenue par la Société dans les capitaux propres de ses filiales et des perspectives à long terme de ces dernières.

### **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice.

### **Actions propres**

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition aux postes « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle des actions propres détenues est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Suite à la publication de l'avis sur la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (CNC, avis 08-17 du 6 novembre 2008), les actions propres détenues et affectées à un plan ont été transférées au compte 502-1 pour leur coût d'acquisition. Ces actions ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation.

### **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent d'une part la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon le cas.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### **Provisions pour risques et charges**

Conformément aux dispositions du règlement 00-06 du Comité de Réglementation comptable, relatif aux passifs, une information est fournie concernant les provisions les plus significatives, dans la mesure où cette information ne porte pas préjudice au groupe.

Au titre de l'**exercice 2011**, la provision pour garantie client a été dotée à hauteur de **56 K€** et reprise pour **119 K€**. La provision pour impôts a été reprise pour **51 K€**.

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites existantes par le Directoire du 1<sup>er</sup> août 2009 ENCREs DUBUIT a une obligation contractuelle à l'égard du bénéficiaire des attributions dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ceux-ci.

Le caractère probable de l'attribution des actions dépend de la probabilité du respect des conditions fixées par le Directoire lors de l'attribution des actions et notamment de la probabilité de présence des salariés.

Ainsi une provision pour risque de **130 K€**, représentative de l'obligation de livrer les titres a été constituée pour la valeur nette comptable des actions propres car les actions sont déjà détenues par ENCREs DUBUIT.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

### **Opérations en devises**

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de clôture. La différence de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises est portée : au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

L'exposition de la société au risque de change est minime dans la mesure où les ventes réalisées à l'étranger sont facturées en Euros.

### **Engagements retraite**

L'intégralité de l'engagement de la société mère est couverte par les versements, pris en charge annuellement, effectués sur une assurance départ retraite extérieure.

### **Définition de résultat courant et résultat exceptionnel**

Le compte de résultat distingue le résultat imputable aux activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toute l'activité dans laquelle s'engage l'entreprise dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités liées qu'assume l'entreprise à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires. Les éléments extraordinaires sont les seuls produits et charges consécutifs à des événements ou opérations clairement distinctes des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas en conséquence censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

#### 4.2.3. Tableau des filiales et des participations

##### 4.2.3.1 – Liste des filiales et participations

A / Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication

*Voir tableau page suivante*

<b>Filiales et participations</b>	Capital en (kl)	Capitaux propres autres que le capital (en kl)	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur comptable brute des titres détenus (en Kl)	Valeur comptable nette des titres détenus (en Kl)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société (en kl)	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé (en kl)	Résultat (bénéfice) ou perte du dernier exercice clos (en kl)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en kl)
<b>1 Filiales (détenues à + de 50%)</b>										
<b>Screen Mesh SARL</b> ZA des Platanes 77100 MEAUX	64	-43,2	100%	79	79	0	0	109	-11	0
<b>Sté DUBUIT PAINT (Brésil)</b> Rua Alexandrina das Chagas Moreira-Distrito Industrial-Pindamonhangaba-Sao Paulo	2 119	421	63,30%	1 883	1 883	207	0	11 262	-1 390	0
<b>TINTAS DUBUIT SA</b> C/Las Planas 1 P.I. Fontseants 08370 Sant Joan Despi (Barcelona) Espagne	72	1 663	65,83%	301	301	0	0	2 107	22	0
<b>3031 0712 Quebec Inc.</b> 1 place Ville Marie 37eme étage Montréal, Québec H3B 3P4 Canada	1 074	-738	100%	1 074	0	0	0	0	-0,02	0
<b>Ecres Dubuit Shanghai</b> N°3 Longyang industrial zone 888 Xinfeng road, Fengxian, Shanghai China	746	212	100%	746	746	0	0	3 275	1 066	464
<b>Dubuit Shanghai Co</b> 111 Mengshan rd shibus, Jinshan, Shanghai China	1 839	26	100%	1 839	1 839	460	0	0	-215	0
<b>DUBUIT BENELUX</b> 40 Suikerkaai, 1500 Halles, Belgique	400	236	100%	960	960	712	0	8	0	0
<b>DUBUIT OF AMERICA</b> 70 Monaco Drive IL 60172 Roselle - Chicago	580	-40	100%	379	379	0	0	407	-94	0

**B / Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication**

Filiales françaises (ensemble) : NEANT

Filiales étrangères (ensemble) : NEANT

Participations dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT

Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : NEANT

### C / Renseignements globaux sur les titres (A+B)

En milliers d'Euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consenties	Montant des cautions avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales françaises (ensemble)									
Screen Mesh	64	- 43	79	79	-	-	109	-11	-
Filiales étrangères ensemble									
Tintas+D Paint+9091+EDS+EDJ+MDB+DOA	6 831	1 781	7 183	6 108	1 379	0	17 058	-611	464
Participation dans les sociétés françaises (ensemble) : NEANT									
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) : Néant K€									

Les cours de conversions retenus sont :

1 € =	Bilan	Résultat
BRL	2,5067	2,2887
CAD	1,4105	1,3749
CNY	8,6207	9,1125
USD	1,3503	1,3960

#### 4.2.3.2 - Les opérations avec les entreprises liées

	Montant concernant les entreprises :		Montants des dettes ou des créances représentés par des effets de commerce
	liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	7 262		
Créances rattachées à des participations	1 400		
- Provisions sur titres de participation	-1 095		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>7 567</b>	<b>0</b>	
Créances clients et comptes rattachés	603		
Autres créances	2 149		
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 752</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133		
Autres dettes			
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>133</b>		

Engagements financiers avec les entités liées et informations relatives aux obligations contractuelles et aux engagements commerciaux : néant

PRODUITS	Montant
Ventes de produits finis	1 361
Dividendes reçus	464
Transferts de charges	47
Intérêts des créances rattachées à des participations	61
<b>Total</b>	<b>1 933</b>

CHARGES	Montant
Achats de matières premières	95
Autres services extérieurs	266
Autres charges financières	0
Autres charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>362</b>

#### 4.2.4. L'actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en services de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

##### 4.2.4.1. Immobilisations incorporelles

	(En K€)	Montant au 30/09/2010	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 30/09/2011
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>						
Concessions, brevets, licences et marques		290				290
Fonds commercial		1 845				1 845
Autres immobilisations incorporelles		86	17			103
<b>Total</b>		<b>2 221</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 237</b>
Amortissements		59	18			77
<b>Total net</b>		<b>2 162</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 161</b>

#### 4.2.4.2. Immobilisations corporelles

(En K€)	Montant au 30/09/2010	Augmentat°	Diminut°	Autres variations(*)	Au 30/09/2011
Terrains	1 006				1 006
Constructions - Structure, gros œuvre	2 787	4			2 791
Matériel et outillages industriels	1 900	141	160		1 880
Autres immobilisations corporelles	2 206	85	55	-4	2 232
<b><u>Immobilisations décomposables</u></b>					
- Gros œuvre	500				500
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	411				411
- Lots d'aménagement	36				36
Immobilisation en-cours (1)	117			4	121
<b>Total</b>	<b>9 546</b>	<b>229</b>	<b>216</b>	<b>0</b>	<b>9 559</b>
Amortissements					
:					
- Constructions	1 044	141			1 185
- Matériel et outillages industriels	1 436	85	100		1 420
- Autres immobilisations corporelles	908	167	46		1 030
<b><u>Immobilisations décomposables</u></b>					
- Gros œuvre	467				467
- Lots techniques	583				583
- Lots de second œuvre	404			0	404
- Lots d'aménagement	35			0	35
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 877</b>	<b>393</b>	<b>146</b>	<b>0</b>	<b>5 124</b>
<b>Total net</b>	<b>4 669</b>	<b>-164</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>4 435</b>

#### 4.2.4.3. Immobilisations financières

	(En K€)	Montant au 30/09/2010	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	Au 30/09/2011
Titres de participations		6 883	380			7 262
Créances rattachées à des participations		1 060	491	150		1 401
Autres titres immobilisés (actions propres) (*)		494	315	304		505
Autres immobilisations financière		232	14	13		233
<b>Total</b>		<b>8 669</b>	<b>1 199</b>	<b>467</b>	<b>0</b>	<b>9 401</b>
Provisions		1 212	121	71		1 262
<b>Total net</b>		<b>7 457</b>	<b>1 078</b>	<b>396</b>	<b>0</b>	<b>8 139</b>

(\*) 95 956 actions propres détenues par ENCRES DUBUIT non affectées à un plan et 2 251 actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société GILBERT DUPONT

#### 4.2.4.4. Tableau récapitulatif des achats / ventes des actions propres (\*) sur l'exercice

Mois	Achats	Ventes	Attribution Gratuite d'actions : délai d'acquisition réalisé	Transfert au compte "502 - actions affectées à un plan"	Actions affectés à un plan non réalisé (transfert du 502 au 27x)	Cumuls
<b>Septembre 2010</b>						<b>91 163</b>
Octobre 2010						91 163
Novembre 2010						91 163
Décembre 2010						91 163
Janvier 2011						91 163
Février 2011						91 163
Mars 2011						91 163
Avril 2011						91 163
Mai 2011						91 163
Juin 2011						91 163
Juillet 2011						91 163
Aout 2011	2 800					93 963
<b>Septembre 2011</b>	1 993					<b>95 956</b>
Cours moyen d'achat						<b>5,16</b>
Cours moyen au 30 septembre 2011						<b>3,90</b>
Provisions pour dépréciation des actions propres						121 376

#### 4.2.5. Le crédit bail

Poste du bilan (en K€)	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Construction						
Installations techniques matériel et outillage industriels	124	12	68	55	12	139
Autres immobilisations corporelles	126	22	31	95	37	200
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>250</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>49</b>	<b>339</b>

En K€	Redevances restant à payer			TOTAL	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et à moins de cinq ans	A plus de cinq ans			
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0			0	1	12
Autres immobilisations corporelles	40	35		75	1	37
Immobilisations en cours						
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>2</b>	<b>49</b>

#### 4.2.6.- Capitaux propres

##### 4.2.6.1. Le capital

Au 30 septembre 2011, le capital social se compose de 3.141.000 actions d'une valeur nominale de 0,40 € soit une valeur totale de 1.256.400 €

- **Plan d'attribution d'action gratuite** La nature des **plans éligibles** et leurs caractéristiques principales figurent dans le tableau ci-dessous :

Plans d'attribution d'actions Gratuites	Plan 2009
	Actions gratuites
<b>Date d'attribution</b>	01/08/2009
Délai d'acquisition	3 ans
Délai de conservation	2 ans
Date d'expiration	n/a
<b>Acquisitions des droits</b>	(a)
Nombre de bénéficiaires	1
<b>Nombre attribué à l'origine</b>	20.000
Nombre en circulation au 1er janvier 2010	-
Nombre auquel il est renoncé en 2010-2011	0
Nombre exercé en 2010-2011	0
Nombre expiré en 2010-2011	0
Nombre en circulation au 30/09/2011	20.000
<b>Nombre exerçable au 30/09/2011</b>	<b>20.000</b>
Prix d'exercice en euros	n/a

(a) Les actions sont acquises intégralement deux années après leur attribution sauf en cas de démission ou de licenciement (perte de la totalité des droits)

#### 4.2.6.2. Variation des capitaux propres

En K€	30/09/2010	Augmentation	Diminution	Affectation de résultat	30/09/2011
Capital	1 256				1 256
Prime	4 398				4 398
Réserve légale	125				125
Autres réserves	12 454				12 454
Report à nouveau	2 867			152	3 019
	0				0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>152</b>	<b>-320</b>		<b>-152</b>	<b>-320</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 252</b>	<b>-320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 932</b>

#### 4.2.6.3. Les provisions

En K€	30/09/2010	Augmentation (dotation de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)		30/09/2011
			Consommées	Non consommées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	576		27		549
Provisions pour garant. données aux clients	119	56	119		56
Provisions pour pertes de change	2	162	2		162
Provisions pour impôts	312		52		260
Provisions pour grosses réparations	0				0
Provisions pour attributions gratuites d'actions	70	130	70		130
<b>Total provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>1 079</b>	<b>349</b>	<b>271</b>	<b>0</b>	<b>1 157</b>

La dotation de l'exercice de la provision pour impôt correspond à l'impôt sur les sociétés calculé suite à la décision d'étaler extra-comptablement l'indemnité d'assurance perçue suite à la reconstruction du bâtiment détruit.

En K€	30/09/2010	Augmentation (dotation de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Autres variations	30/09/2011
Provisions pour dépréciations					
- Sur titre de participation	1 074				1 074
- Sur créances rattachées à des participations	21				21
- Sur actions propres	71	121	71		121
- Sur autres immobilisations financières	46				46
- Sur comptes clients	845	303	183		964
- Sur comptes courants	51		19		32
- Sur stocks	212	183	212		183
Autres provisions pour dépréciations	0	27			27
<b>Total provisions sur actif</b>	<b>2 320</b>	<b>634</b>	<b>485</b>	<b>0</b>	<b>2 469</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 400</b>	<b>983</b>	<b>756</b>	<b>0</b>	<b>3 627</b>

	Dotations	Reprises
D'exploitation (1)	1 083	625
Financières	310	92
Exceptionnelles	0	38
<b>Total</b>	<b>1 394</b>	<b>756</b>

(1) Dont 411 K€ de dotations aux amortissements

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-15 du

CGI)

Néant

#### 4.2.6.4. L'endettement

	30/09/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	30/09/2011
<b>Disponibilité</b>					
Instrument de trésorerie	2 451			-46	2 405
Disponibilité	3 520			-1 481	2 039
<b>TOTAL I</b>	<b>5 972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 527</b>	<b>4 445</b>
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 549		514		2 035
Participation des salariés	13			1	14
Autres dettes financières (y compris découverts bancaires)	7			-1	6
<b>TOTAL II</b>	<b>2 569</b>	<b>0</b>	<b>514</b>	<b>0</b>	<b>2 055</b>
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>3 402</b>	<b>0</b>	<b>-514</b>	<b>-1 527</b>	<b>2 389</b>

#### 4.2.7. Etat des créances et dettes par maturité

ETAT DES CREANCES (en K€)	Montant brut	A 1 an	A plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	1 400		1 400
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	738	9	729
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	1 092	1 092	0
Créances clients	2 464	2 464	
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29	29	
Impôts sur les bénéfices	96	96	
Taxe sur la valeur ajoutée	185	185	
Autres impôts taxes et versements assimilés	2	2	
Divers			
Groupe et associés (2)	2 149	123	2 026
Débiteurs divers	23	23	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	42	42	
<b>TOTAL</b>	<b>8 225</b>	<b>4 070</b>	<b>4 155</b>

(1) dont prêts accordés en cours d'exercice = 490K€

(1) dont remboursements obtenus en cours d'exercice : néant

(2) Prêts et avances consenties aux associés : néant

ETAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes auprès d'ets de crédit				
- à un an maximum à l'origine	2 036	488	1 425	123
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financ. diverses	20	20		
<b>Dettes d'exploitation et autres dettes</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 662	1 662		
Personnel et comptes rattachés	243	243		
Sécurité sociale et autre. organismes sociaux	255	255		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	170	170		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	215	215		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	126	126		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	7	7		
<b>TOTAL</b>	<b>4 734</b>	<b>3 186</b>	<b>1 425</b>	<b>123</b>

#### 4.2.8. Les engagements hors bilan

##### 4.2.8.1. Engagements donnés reçus

<u>Engagements donnés (en K€)</u>	<u>Montant</u>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements du crédit-bail mobilier	77
Engagements du crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites et ass. (la Société est assurée pour départ en retraite)	
Garantie indemnitaire "Holde Cover" en faveur de Dubuit Canada	200
Autres engagements donnés	
<b>TOTAL</b>	<b>277</b>

<u>Engagements reçus (en K€)</u>	<u>Montant</u>
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties (Clause de retour à meilleure fortune Screen Mesh.)	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<u>Engagements réciproques</u>	<u>MONTANT</u>
NEANT	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

##### 4.2.8.2. Engagements relatifs aux emprunts bancaires de Encres Dubuit

- **prêt bancaire Caisse d'épargne** : capital restant dû au 30/09/2011 9,5 K€, garantie par une hypothèque conventionnelle en premier rang.
- **Prêt bancaire CDN** : capital restant dû au 30/09/2011 435 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire BNP** : capital restant dû au 30/09/2011 172 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire HSBC** : capital restant dû au 30/09/2011 426 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire BNP** : capital restant dû au 30/09/2011 499 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang,
- **Prêt bancaire SG** : **capital restant dû au 30/09/2011 492 K€, garantie par un privilège prêteur de premier rang**

##### 4.2.8.3. Engagements de retraite

- L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles est basée sur la méthode actuarielle.
- Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :
- taux d'actualisation : 3,50 %;
- taux de rendement des actifs financiers : 4,00 %
- Les engagements évalués à la date du 30 septembre 2011 s'élèvent à 362 mille Euros et sont couverts à hauteur de 283 mille euros par une assurance.

#### 4.2.9. Chiffres d'affaires

En K€	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	5 840	3 613	9 453
Ventes de marchandises	1 718	760	2 478
Produits des activités annexes	206	130	336
<b>TOTAL</b>	<b>7 764</b>	<b>4 503</b>	<b>12 266</b>

Chiffre d'affaires export par zone géographique :

En K€	
Amérique du Nord	348
Amérique du Sud	585
Europe	2 464
Asie	690
Afrique & Moyen Orient	416
<b>TOTAL</b>	<b>4 503</b>

#### 4.2.10. Résultat financier

En K€	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participation (1)	554	293	117
Autres intérêts et produits assimilés	1	151	
Reprises sur provisions et transfert de charges	92	53	243
Différences positives de change	17	11	7
Produits nets sur cession de VMP	30	42	173
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>550</b>	<b>541</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations financières aux amortis et provisions	310	75	409
Intérêts et charges assimilés	113	106	75
Différence négative de change	17	7	16
Autres charges financières (2)		0	0
Charges nettes sur cession de VMP		0	0
<b>Total</b>	<b>441</b>	<b>188</b>	<b>501</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>254</b>	<b>362</b>	<b>40</b>
(1) dont dividendes reçus des filiales	464	232	88
(1) dont intérêts des créances rattachées à des participations	91	61	30
(2) dont abandon de créance consenti à la filiale canadienne	0	0	0

#### 4.2.11. Résultat exceptionnel

En K€	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Prod except sur opé de gestion	34	356	19
Produits s/cession immo corporelles	73	18	4
Produits cession immo financières	5	8	132
Reprises amortissements dérogatoires			
Transfert de charges (1)			1 358
Reprises prov. Risq. Charg. Exceptionnelles	38	38	38
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>420</b>	<b>1 551</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Pénalités et amendes fiscales			
Subvention commerciale octroyée à la filiale canadienne			
Autres charges exceptionnelles	6	16	4
Val. comptable immob corporelles cédées	70	0	470
Val. comptable immob fi. Cédées	13	16	
Dot. Prov. Risque exceptionnelles		0	345
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>32</b>	<b>819</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61</b>	<b>388</b>	<b>732</b>

(1) Remboursement des assurances à percevoir suite au sinistre  
du 15 mars 2008

#### 4.2.12. Transferts de charges

Nature des transferts de charges (en K€)	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois
Remboursements assurance (1)	5	86	193
Avantages en nature	33	15	15
Re-facturations charges pour tiers	100	41	36
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>141</b>	<b>244</b>

#### 4.2.13. Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-476	-8	-468
+ Résultat exceptionnel	61	8	53
- Participation des salariés	0	0	0
- Crédit d'impôt recherche	91		91
- Autres crédits d'impôts	4		4
<b>Résultat</b>	<b>-321</b>	<b>-1</b>	<b>-320</b>

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est le taux de droit commun augmenté de la contribution sociale de 3,3 % si le seuil de 763 K€ est franchi.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt (en K€)

Allègement de la dette future d'impôt en base	Montant
<i>Provisions réglementées</i>	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres (écart de conversion actif)	199
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>

Allègements de la dette future d'impôt en base	Montant
<i>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation</i>	
Provisions pour congés payés	
Participation des salariés	
ORGANIC	20
Prov. Pour Attribution Gratuite d'Actions	
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	0
Moins-values à long terme	851

#### 4.2.14. Effectif moyen par catégorie

	30/09/2011	30/09/2010	30/09/2009
Cadres	20	20	13
Agents de maîtrise et techniciens	9	8	8
Employés	49	50	60
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>81</b>

#### 4.2.15. Rémunération brute des dirigeants

	Dans la société			Dans les sociétés contrôlées	
	Au titre du mandat	Autres rémunérations	Avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Membres du directoire	0	234	3		
Membres du Conseil de Surveillance	12				
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>234</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucun engagement n'a été contracté pour des pensions de retraite au profit des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

#### 4.2.16. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F. par les salariés est de 7 415,31 heures au 30 septembre 2011. L'intégralité des heures n'a pas donné lieu à demande.

#### 4.2.17. Evènements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de décembre 2011, ENCRE DUBUIT a procédé au rachat des participations minoritaires dans sa filiale espagnole, portant ainsi sa participation à 100% .

## 5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.1. Renseignements à caractère général concernant la société

#### **Forme juridique**

ENCRES DUBUIT est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code de Commerce.

**Capital social** : le capital social s'élève à 1 256 400 €, divisé en 3 141 000 actions de 0,40 € de valeur nominale, entièrement libérées.

Législation de l'émetteur : Française

#### **Date de constitution et d'expiration (article 5 des statuts)**

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 30 décembre 1986. Elle arrivera donc à terme le 30 décembre 2085, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

#### **Objet social (article 2 des statuts) :**

ENCRES DUBUIT a pour objet :

La fabrication et la vente d'encres d'imprimerie par tous procédés, particulièrement l'écran de soie et l'offset, la fabrication de vernis nécessités par ces deux procédés, et d'une manière générale de tous autres produits nécessaires à l'élaboration des procédés écran de soie ou offset,

Enfin toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation.

Immatriculation de la société : 339 693 194 RCS Meaux

#### **Consultation des documents juridiques relatifs à la société**

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au siège social – Z.I. de Mitry Compans, 1 rue Isaac Newton, 77 290 MITRY MORY – sur rendez-vous si possible.

**Exercice social** : chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

L'Assemblée générale du 22 juin 2007 a voté la modification de la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année et pour la première fois le 30 septembre 2007.

### 5.2. Droits et obligations des actionnaires

#### **Assemblées Générales**

Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (extrait de l'article 25 des statuts) : Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. (...) Les Assemblées Générales sont réunies au siège social de la société ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Accès aux Assemblées – pouvoirs (extrait de l'article 27 des statuts) : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors qu'elles ont été libérées des versements exigibles et que l'actionnaire justifie de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

### **Droit de vote (extrait de l'article 29 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

### **Fixation, affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 35 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par imputation sur les réserves.

### **Modalités de mise en paiement des dividendes – acomptes (extrait de l'article 36 des statuts)**

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice social précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

### **Franchissements de seuil (article 12 des statuts)**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de participation au capital social défini à cet effet par la loi, est tenu d'informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions détenues devient inférieur à chacun de ces seuils.

En outre, tout actionnaire qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 2% du capital social ou des droits de vote, ou tout franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote (2,5%, 3%, 3,5%...) est tenu d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

Cette obligation s'applique, dans les mêmes conditions et délai, lorsque le nombre d'actions ou de droits de vote devient inférieur aux seuils ci-dessus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

#### **Identification des détenteurs de titres (article 11 des statuts)**

La Société se réserve le droit, dans le cadre de dispositions légales et réglementaires, à tout moment et à ses frais, de demander au dépositaire central, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société pourra limiter cette demande aux personnes détenant un nombre de titres qu'elle détermine.

### **5.3. Directoire et Conseil de Surveillance**

#### **Directoire** : (article 16 des statuts)

La société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour une durée de quatre années par le Conseil de Surveillance.

Si un siège de membre du Directoire devient vacant, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois, ou modifier dans ce délai le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent ne pas être actionnaires.

Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 80 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition ou non du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même, sans préavis.

Fonctionnement du directoire : (article 17 des statuts)

Le Conseil de Surveillance désigne un des membres du Directoire comme Président du Directoire. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer, même sans l'accord du Président du Directoire, le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance.

Le Président du Directoire et le ou les Directeurs Généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront, à charge d'informer régulièrement le Conseil de Surveillance de ces substitutions.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président, au lieu indiqué dans la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement. Les réunions sont présidées par le Président du Directoire. En son absence, le Directoire désigne, à la majorité de ses membres présents, son Président de Séance.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. Toute délibération donne lieu à établissement d'un procès-verbal.

Un règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents les membres du Directoire qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Il est proposé à l'assemblée générale du 22 juin 2007 de prévoir la possibilité d'utiliser également des moyens de télécommunications.

### **Pouvoirs du directoire : (article 18 des statuts)**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de Commerce, le Directoire devra demander l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il cédera des immeubles par nature, qu'il cédera totalement ou partiellement des participations, qu'il constituera des sûretés, ou qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la société, et que ces opérations sortiront des limites de l'autorisation générale que le Conseil lui aura accordée conformément à la réglementation en vigueur.

De même, seront soumises à l'autorisation préalable du Conseil les opérations suivantes :

- tous achats et échanges d'immeubles,
- tous prêts ou emprunts d'un montant supérieur à 150.000 Euros par contrat,
- tous achats ou cessions d'actions immobilisés d'une valeur supérieure à 80.000 Euros hors taxes,
- toutes prises de participations,
- toutes fondations de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer,
- la création, le transfert et la suppression, en France et à l'étranger, de tous établissements, bureaux et dépôts,
- tous investissements excédant 300.000 Euros hors taxes,
- d'une manière générale, la disposition de quelque manière que ce soit des biens de la société.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### **Conseil de surveillance : (article 19 des statuts)**

Sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les membres élus par les salariés et le ou les représentants des salariés actionnaires.

Un salarié de la société ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi ses membres, à la majorité simple, pour une durée de six années.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les représentants permanents sont soumis aux conditions d'âge des conseillers personnes physiques.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être âgés de plus de 90 ans. Tout Membre du Conseil de Surveillance en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'UNE action à l'exception des actionnaires salariés nommés membres du Conseil de surveillance en application des dispositions légales.

Si un ou plusieurs sièges de conseillers deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil de Surveillance peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L 225-78 du Code de Commerce.

Les nominations faites par le Conseil de Surveillance sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux conseillers en fonction, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Le Conseiller nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir au mandat de son prédécesseur.

Les conseillers, personnes physiques, ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils de surveillance ou conseils d'administration, ni exercer plus de cinq mandats sociaux confondus de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par le Code de Commerce.

### **Fonctionnement du conseil de surveillance : (article 20 des statuts)**

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-président, personnes physiques, chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance.

Les pouvoirs du Vice-président s'exercent en cas d'impossibilité ou de carence du Président et dans les mêmes conditions.

Le Conseil de Surveillance peut nommer un secrétaire, choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Un règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque membre disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance du Conseil.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et signés par le Président de la séance et par au moins un membre du Conseil de Surveillance ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux membres du Conseil au moins.

Les procès-verbaux sont conservés et tenus dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-président de ce Conseil, un membre du Directoire ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

### **Mission du conseil de surveillance : (article 21 des statuts)**

Le Conseil de Surveillance exerce par tous les moyens appropriés le contrôle permanent de la gestion de la société effectué par le Directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales. Ce rapport doit faire état :

- de la décision de créer une sous-filiale,
- de la nomination et du remplacement d'un dirigeant de filiale ou de sous-filiale, de
- l'évolution de leur rémunération et des frais engagés par eux,
- des investissements excédant 50.000 Euros hors taxes,

- de l'évolution de plus de 30 % de tout poste de charges.

Le Directoire doit également lui présenter le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner et de formuler éventuellement ses observations avant la convocation de l'Assemblée.

Le Conseil de Surveillance doit avoir communication, dans les huit jours de leur établissement, des documents prévisionnels et de gestion ainsi que des rapports d'analyse de ces documents établis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article 18 des Statuts accomplis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

#### **5.4. Renseignements concernant le capital**

##### **Capital autorisé non émis**

Les délégations en cours de matière d'augmentation de capital sont décrites dans le tableau figurant en annexe 4 du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale du 28 mars 2012.

##### **Capital potentiel**

Il n'y a pas de plan de stock option en cours.

##### **Attributions gratuites d'actions**

L'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2006, dans sa dixième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le directoire a utilisé cette autorisation le 1 février 2007 afin d'attribuer 41.000 actions gratuites aux mandataires et salariés du Groupe.

L'Assemblée Générale mixte du 21 mars 2008, dans sa septième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation le 21 juillet 2008 afin d'attribuer 20.000 actions gratuites à un salarié du Groupe.

Le Directoire a de nouveau fait usage de cette autorisation le 1<sup>er</sup> aout 2009 afin d'attribuer 20.000 actions gratuites à un mandataire social du Groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur d l'action
Février 2007	30 juin 2006	1 février 2007	41 000	existantes	1 février 2009	1 février 2011	8,05 euros
Juillet 2008	21 Mars 2008	21 juillet 2008	20 000	existantes	21 juillet 2010	21 juillet 2012	4,95 euros
Aout 2009	21 Mars 2008	1 <sup>er</sup> aout 2009	20 000	existantes	31 juillet 2012	31 juillet 2014	4,50 euros

(\*) SOUS RESERVE DE LA REALISATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Concernant le plan de « Juillet 2008 », il n'y a pas eu d'attribution définitive car les conditions de performances n'étaient pas remplies.

### Evolution du capital de la société ENCREs DUBUIT

Date	Nature des Opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nbre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital social	Capital après opération
24/12/86	Constitution de la société	100 F				3.000	300.000 F
15/04/87	Augment. de capital en numéraire	100 F	900.000 F		9.000	12.000	1.200.000 F
30/09/99	. Augment. de capital en rémunération d'apports :	100 F					
	- absorption-fusion Dubuit Screen	100 F	96.000 F	3.720.305,16 F	960	12.960	1.296.000 F
	- absorption-fusion SCI JLF	100 F	60.000 F	3.720.000 F	600	13.560	1.356.000 F
	. Augment. de capital par élévation du nominal de 100 F à 262,35 F et création d'actions nouvelles	262,35 F	2.201.466 F				
		262,35 F	3.557.466 F		13.560	27.120	7.114.932 F
	. Conversion du capital en euros	39,90 €				27.120	1.084.664,3 €
	. Augment. de capital par élévation du nominal	40 €	135,61 €			27.120	1.084.800 €
	. Division par 10 de la valeur nominale des actions	0,40 €				2.712.000	1.084.800 €
01.02.00	Augment. de capital en rémunération de l'apport de 80.000 actions Dubuit Color	0,40 €	32.000 €	368.000 €	80.000	2.792.000	1.116.800 €
28.02.00	Augmentation de capital en numéraire	0,40 €	138.000 €	4.002.000 €	345.000	3.137.000	1.254.800 €
21.06.04	Augmentation de capital suite à des levées d'options de souscription	0,40 €	114,40 €	3.146 €	286	3.137.286	1.254.914 €
01.07.04	Augmentation de capital suite à des levées d'options de souscription	0,40 €	1.485,60 €	40.854 €	3.714	3.141.000	1.256.400 €

### 5.5. Organe de contrôle

#### **HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX**

**Exercices couverts :** Année 2011 (1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011)

Les honoraires des commissaires aux comptes et des autres professionnels de leurs réseaux enregistrés dans les comptes des exercices 2011 et 2010 de la société ENCREs DUBUIT S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont les suivants :

	SEC 3				B&A Audit				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES**

43,8 43,2 29,2 28,8 62,7 47,4

Certification, examen des  
comptes individuels et  
consolidés

Encres Dubuit Sa

43,8 43,2 60% 60% 29,2 28,8 40% 40%

Filiales intégrées globalement

62,7 47,4 100% 100%

Autres diligences et  
prestations directement liées  
à la mission du commissaire  
aux comptes

<b>SOUS TOTAL</b>	43,8	43,2	32%	36%	29,2	28,8	22%	24%	62,7	47,4	46%	40%
-------------------	------	------	-----	-----	------	------	-----	-----	------	------	-----	-----

Autres prestations rendues  
par les réseaux aux filiales  
intégrées globalement

Juridique, fiscal, social

Autres (à préciser si > 10 %  
des honoraires d'audit)

<b>SOUS TOTAL</b>												
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL</b>	43,8	43,2	32%	36%	29,2	28,8	22%	24%	62,7	47,4	46%	40%
--------------	------	------	-----	-----	------	------	-----	-----	------	------	-----	-----

**5.6. Evolution du titre ENCREs DUBUIT**

Fiche signalétique de l'action ENCREs DUBUIT

Exercice social : du 1er octobre au 30 septembre Code ISIN : FR0004030708

Nombre de titres : 3 141 000

Cours au 31 décembre 2011 : 3,85 euros

Capitalisation boursière : 12,093 millions d'euros

Valeur éligible au marché NYSE Euronext Paris, (small caps)

**5.7. Politique de rémunération des salariés**

**Participation**

Dans le respect des dispositions prévues par la loi, les montants versés au titre de la participation légale se sont élevés à :

- Ø 177 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- Ø Pas de participation versée au titre de l'exercice 2005,
- Ø Pas de participation versée au titre de l'exercice 2006,
- Ø 14 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007,

- Ø Aucune participation versée au titre de l'exercice 2008,
- Ø Aucune participation versée au titre de l'exercice 2009,
- Ø Aucune participation versée au titre de l'exercice 2010,
- Ø Aucune participation versée au titre de l'exercice 2011.

### **Intéressement**

Un accord d'intéressement a été conclu le 3 mars 2010 en application duquel une prime d'intéressement, calculée selon les modalités ci-après, est versée à l'ensemble des salariés de l'entreprise :

Calcul : la prime est égale à 20% du bénéfice d'exploitation de l'exercice concerné. Elle ne peut toutefois pas dépasser 10% des salaires bruts versés au personnel concerné.

#### Bénéficiaires :

- tous les salariés présents dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré et totalisant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise.
- les salariés partis à la retraite pendant l'exercice mais totalisant trois mois d'ancienneté.

#### Mode de répartition :

- ½ de la prime proportionnellement au salaire perçu par chaque bénéficiaire, le salaire brut perçu annuellement étant plafonné au montant du plafond annuel de la sécurité sociale de l'exercice considéré.
- ½ de la prime proportionnellement au temps de présence de chaque salarié dans l'entreprise.

Pour l'exercice 2011, il n'y a pas eu d'intéressement versé.

### **5.8. Descriptif du programme de rachat d'Actions au 31 décembre 2011**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 mars 2012.

- 1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 Décembre 2011 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 121 576 représentant 3,87 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 3 684
- Opérations de croissance externe : 97 892
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 20 000
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : aucun
- Annulation : aucun

- 2) Nouveau programme de rachat d'actions

**Autorisation du programme** : Assemblée générale du 28 mars 2012.

**Titres concernés** : actions ordinaires

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 314 100 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 décembre 2011 s'élevant à 121 576 (soit 3,87 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 195 524 actions (soit 6,13 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 12 euros

Montant maximal du programme : 3 769 200 euros

**Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Objectifs :**

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Encres Dubuit par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mars 2011 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

**Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 28 mars 2012 soit jusqu'au 27 septembre 2013.

### 5.9. Document d'informations annuel sur la période du 31 janvier 2011 au 31 janvier 2012

En application des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement Générale de l'AMF, le document ci-après mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois.

Date	Objet	Support
04/01/2011	Bilan annuel du contrat de liquidité	Information Réglementée
11/02/2011	Communiqué relatif aux résultats annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et au chiffre d'affaires T1 2010/2011	Information Réglementée
15/02/2011	Rapport financier annuel 2009/2010	Information Réglementée
18/02/2011	Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel 2009/2010	Information Réglementée
18/02/2011	Publication de l'Avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions de l'AGM du 25 mars 2011	BALO Mise en ligne sur le site de la société
21/02/2011	Documents préparatoires à l'Assemblée : - Communiqué sur le nombre de droits de vote pré AG - Formulaires de vote par correspondance - Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux délégations financières - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	Mise en ligne sur le site de la société
04/03/2011	Communiqué relatif à la mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011	Information Réglementée
09/03/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011	BALO
09/03/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2011	JAL Le parisien
28/03/2011	Résultat des votes de l'Assemblée	Mise en ligne sur le site de la société
11/04/2011	Avis d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010	BALO
13/05/2011	Communiqué relatif au chiffre d'affaires de S1 de l'exercice 2010-2011	Information Réglementée
10/06/2011	Rapport financier semestriel	Information Réglementée
14/06/2011	Communiqué relatif aux résultats du premier semestre de l'exercice 2010-2011	Information Réglementée
11/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité	Information Réglementée
28/07/2011	Communiqué relatif au chiffre d'affaires T3 de l'exercice 2010-2011	Information Réglementée
29/12/2011	Communiqué relatif au chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2010 – 2011	Information Réglementée

L'information réglementée est disponible sur le site [www.info-financiere.fr/](http://www.info-financiere.fr/) ainsi que sur le site de la société [www.encredubuit.com](http://www.encredubuit.com).

## 6. RAPPORTS ET ATTESTATIONS

### 6.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ENCREs DUBUIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2. **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est mentionné dans la note 4-2-2 de l'annexe sous la rubrique « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres détenus par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 31 janvier 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC3

Représentée par :

Philippe SPANDONIS

B&A audit

Représentée par :

Nathalie BOLLET

## **6.2. Rapport sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Encres Dubuit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre Société effectue annuellement un test de dépréciation des écarts d'acquisition, de la marque et évalue s'il existe un risque de perte de valeur selon les modalités prévues à la note 3.3.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de calcul de ces tests, et leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 - VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 31 janvier 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
représentée par :

Philippe SPANDONIS

B&A AUDIT  
représentée par :

Nathalie BOLLET

### **6.3. Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **1.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

##### ***Convention de rachat des titres minoritaires de la société Tintas Dubuit***

Date du Conseil : 1er septembre 2011

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé l'acquisition des participations minoritaires de la société Tintas Dubuit pour un montant de 653.136 € représentant 410 titres de la dite société.

Le décaissement effectif de la prise de participation complémentaire est intervenu en date du 12 décembre 2011.

##### **1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT**

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Circonstance de la non autorisation :

L'avis de la commission des études juridiques de la CNCC du 3 novembre 2011 a précisé que les conventions, contenant une clause de tacite reconduction, devaient être considérées comme des conventions nouvelles, et à ce titre, devaient respecter la procédure d'autorisation préalable et d'approbation.

L'avis de la commission étant parvenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2010-2011, la société n'a pu, lors de cet exercice, autoriser le renouvellement des conventions suivantes.

**Convention avec la société Dubuit of America**

Date du Conseil ayant initialement autorisé la convention : 9 mars 2010

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé une convention ayant pour objet l'assistance technique et la représentation commerciale d'Encres Dubuit et de ses filiales sur le continent américain et plus précisément dans le bassin industriel de Chicago et sa région grâce au réseau commercial de la société Dubuit of America.

La rémunération prise en charge pour l'exercice 2010-2011 s'est élevée à 106 K€.

**Convention avec la société PUBLIVENOR SPRL**

Date du Conseil ayant initialement autorisé la convention : 9 mars 2010

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé une convention ayant pour objet un contrat de prestations administratives. En effet, au travers de sa filiale Belge PUBLIVENOR SPRL, votre société emploie un salarié de nationalité belge dont la mission est l'accompagnement d'ENCRES DUBUIT dans la commercialisation des encres numériques sur le territoire français.

Le montant pris en charge pour l'exercice 2010-2011 s'est élevé à 122 K€.

**Autorisation d'une garantie à première demande pour un prêt de 800 K\$ canadiens en faveur de la filiale Dubuit Canada Inc**

Date du Conseil ayant initialement autorisé la convention : 11 avril 2003

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre conseil a autorisé une garantie à première demande, portant sur un prêt de 800 K\$ canadiens contracté par la filiale Dubuit Canada Inc, envers la banque Crédit du Nord, stadium entreprises de Saint Denis la Plaine. Cette garantie, d'une durée d'un an renouvelable, garantit l'établissement prêteur HSBC Canada pour le prêt accordé à la filiale Dubuit Canada Inc. La valeur de la garantie plafonnée est de 200 K€.

**Contrat de prestations administratives et comptables avec la société Dubuit International**

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Un contrat de prestations administratives et comptables a été conclu avec la société Dubuit International. Au titre de l'exercice 2010-2011, le montant des prestations s'est élevé à la somme de 139 K€.

### **1.3 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DES EXERCICES ANTERIEURS NON APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous portons à votre connaissance les conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2009-2010, qui figuraient dans notre rapport spécial sur les conventions et engagements relatif à l'exercice 2009-2010 et qui n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009-2010 par défaut de quorum.

#### **Convention avec la SAS Machines Dubuit**

Date du Conseil initial : 9 mars 2010

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Votre société a autorisé le mandat de commercialiser l'ensemble des machines de sérigraphie fabriquées ou diffusées par le groupe DUBUIT sur les pays du Maghreb, Moyen Orient et Asie et d'assurer la représentation permanente de ses intérêts grâce à son équipe commerciale. En contrepartie de cette représentation, votre société perçoit une commission égale à 5% du chiffre d'affaires hors taxes effectué.

La rémunération prise en produit au titre de l'exercice précédent s'est élevée à 27 K€.

Le contrat de commercialisation s'étant arrêté en date du 30 septembre 2010, aucune somme n'a été facturée.

#### **Autres conventions**

La convention d'assistance technique et de représentation commerciale avec la société Dubuit of America, et la convention de prestations administratives avec la société Publivenor, précédemment présentées dans la partie relative aux conventions non autorisées préalablement, n'ont pas été approuvées lors de l'assemblée statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2010, au motif d'un quorum non atteint.

## **II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.**

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention conclue avec la SAS Machines Dubuit**

Date du Conseil initial : 29 avril 2002

Mandataire concerné : Monsieur Jean-Louis DUBUIT

Nature et objet de la convention :

Un avenant au bail commercial du 1er juillet 2001 a été conclu avec la société SAS Machines Dubuit pour adjonction d'un bureau d'une surface de 27 m2 situé au 10/12 rue du Ballon à Noisy Le Grand.

Le montant du loyer pris en charge au titre de l'exercice 2010-2011 s'est élevé à 17 K€.

**Convention conclue avec la SARL Dubuit International**

Votre société a autorisé la sous-location prenant effet le 1er Janvier 1996 au profit de la Société Dubuit International SARL.

Le montant du loyer est de 2 K€.

Fait à Paris et Courbevoie, le 31 janvier 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
représentée par :

B&A AUDIT  
représentée par :

Philippe SPANDONIS

Nathalie BOLLET-FLAMAND

#### **6.4. Attestation du Responsable du rapport financier annuel**

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 4 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Mitry-Mory, le 31 Janvier 2012  
Président du Directoire  
Christophe DUBUIT

## **ENCRES DUBUIT**

---

*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance*

Capital : 1.256.400 €

**Siège Social : 1 Rue Isaac Newton – BP 214**

**ZI Mitry Compans**

**77290 MITRY MORY**

Tel.: +33 1 64 67 41 60

Fax: +33 1 64 67 41 89

Site web: [www.encresdubuit.com](http://www.encresdubuit.com)

---